

DOCUMENT DE SYNTHESE

CONTRAT RIVIERE  
SEDELLE - CAZINE - BREZENTINE

SYNTHESE

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> -----	<b>3</b>
<b>1 <u>ETAT DES LIEUX DCE ET OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX (PROJET SDAGE)</u></b> -----	<b>5</b>
1.1 Les objectifs de la DCE et du programme de mesure-----	5
1.2 Les enjeux du contrat rivière-----	7
1.3 Les objectifs généraux du contrat rivière-----	7
<b>2 ENJEU 1 : MORPHOLOGIE – ECOLOGIE : RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES</b> -----	<b>11</b>
<b>2.1 Etat des lieux</b> -----	<b>11</b>
2.1.1 Ripisylves et berges-----	11
2.1.2 Lit du cours d'eau-----	14
2.1.3 Les ouvrages transversaux-----	16
2.1.3.1 Les seuils-----	16
2.1.3.2 Les étangs-----	16
2.1.4 Les zones humides-----	17
<b>2.2 Conséquences</b> -----	<b>19</b>
<b>2.3 Programme d'actions de l'enjeu 1</b> -----	<b>22</b>
<b>3 ENJEU 2 : QUALITE D'EAU – AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU</b> -----	<b>24</b>
<b>3.1 Etat des lieux</b> -----	<b>24</b>
3.1.1 Pollutions agricoles et domestiques-----	24
3.1.2 Les étangs-----	28
<b>3.2 Conséquences</b> -----	<b>29</b>
<b>3.3 Programme d'actions de l'enjeu 2</b> -----	<b>29</b>
<b>4 ENJEU 3 : ATTRACTIVITE DU BASSIN – VALORISATION DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE</b> -----	<b>32</b>
<b>4.1 Etat des lieux</b> -----	<b>32</b>
4.1.1 Le paysage-----	32
4.1.2 Les étangs-----	32
4.1.3 Les zones humides-----	32
4.1.4 Les espèces animales et végétales-----	32
<b>4.2 Conséquences</b> -----	<b>33</b>
<b>4.3 Programme d'actions de l'enjeu 3</b> -----	<b>33</b>
<b>5 ANIMATION ET COMMUNICATION DU CONTRAT DE RIVIERE SEDELLE</b> -----	<b>35</b>
<b>CONCLUSION GENERALE</b> -----	<b>37</b>

## INTRODUCTION

La Sédelle est un cours d'eau de type rivière de plaine, affluent rive gauche de la rivière Creuse. Situé en intégralité dans le département du même nom, son bassin versant s'étend sur une superficie de 250 km<sup>2</sup>.

Le long de son parcours de 34 km depuis sa source sur la commune de St-Priest la Feuille jusqu'à sa confluence avec la Creuse, la Sédelle évolue d'un caractère naturel et boisé à un contexte dégradé au fil des agglomérations traversées.

Le bassin versant de la Sédelle se divise en trois zones géographiques : la partie nord, de Crozant à Lafat est caractérisée par un relief accidenté, la partie centrale de Lafat à St Léger Bridereix est plus plane tandis que la partie sud de St Agnant de Versillat à St-Priest la Feuille présente une allure plus vallonnée. En rapport avec ce relief contrasté, on trouve au nord et au sud une arène granitique, tandis que le centre du bassin versant est dominé par les gneiss.

Depuis la révolution industrielle et l'évolution des pratiques agricoles, les systèmes aquatiques et leur fonctionnement ont été profondément modifiés. Si ces changements sociétaux ont permis le développement économique de ce territoire, les milieux naturels ont malheureusement servi d'exutoire à des rejets de toutes natures entraînant une forte dégradation de la qualité d'eau.

Sur le territoire du SIASEBRE, les dégradations morphologiques des cours d'eau et de la qualité de l'eau ont été particulièrement mises en évidence lors des 30 dernières années et ont été confirmées dans le cadre de l'état des lieux de la Directive Cadre européenne sur l'Eau établi en 2004. Ces dégradations nuisent en particuliers à la qualité d'accueil du territoire.

Une prise de conscience s'est ainsi faite dès 1998, avec pour objectif la reconquête de la qualité des cours d'eau du bassin versant. Aussi, afin de remédier à ces problèmes, les élus locaux ont décidé d'initier et d'élaborer un programme d'actions permettant d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du territoire. Après réflexion, l'outil contrat de rivière a été retenu en raison de son caractère opérationnel et multi-thématique.

Toutes les communes situées sur le bassin versant de la Sédelle adhèrent au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Sédelle-Cazine-Brézentine (SIASEBRE) créé en 1984 et dont les missions consistent principalement à assurer la gestion des berges des cours d'eau de son territoire. Le SIASEBRE a ainsi été identifié comme structure la plus à même de porter le contrat de rivière Sédelle.

En 2000, le dossier sommaire de candidature (dossier d'intention) a permis de faire un premier état des lieux et d'identifier les besoins en études complémentaires. Celles-ci ont été réalisées à partir de 2003 :

- Etude de la qualité des eaux superficielles à l'échelle du bassin versant ;
- Causes et impacts de l'ensablement et des seuils sur les populations piscicoles et hydrobiologiques de la Sédelle, la Cazine et la Brézentine ;
- Gestion raisonnée des plans d'eau ;
- Evaluation des risques agricoles et propositions d'actions et de mise en place de mesures ponctuelles sur le bassin versant Sédelle ;
- Etude sur la connaissance et la valorisation du patrimoine naturel du bassin versant Sédelle ;
- Etude développement touristique.

Ces 6 études ont permis de dresser un diagnostic complet des différentes dégradations observées sur le bassin versant.

Les cours d'eau du territoire du SIASEBRE ont ainsi subi de nombreuses dégradations physiques (érosion, recalibrage, ...). Les habitats et les milieux annexes (les zones humides) aux cours d'eau ont eux aussi été modifiés. Des pollutions diffuses et ponctuelles par les macropolluants, les nitrates et les phosphates sont à l'origine d'une qualité de l'eau mauvaise mais le territoire du SIASEBRE présente cependant un patrimoine naturel et bâti de qualité bien qu'insuffisamment mis en valeur.

Emergeant des volontés locales, le travail mené depuis plus de 10 ans et cautionné par une large concertation, permet aujourd'hui de proposer un programme d'actions enrichi des différentes réunions et expériences accumulées.

Le présent dossier de candidature constitue aujourd'hui une demande d'agrément à la procédure Contrat de Rivière. Le Contrat de Rivière est l'outil de mise en œuvre du Programme de mesures et d'actions sur ce territoire et devra permettre l'atteinte des objectifs fixés de BON ETAT sur les masses d'eau du bassin versant de la Sédelle-Cazine-Brézentine en 2015.

# 1 ETAT DES LIEUX DCE ET OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX (PROJET SDAGE),

## 1.1 Les objectifs de la DCE et du programme de mesure

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

Un état des lieux a été effectué en 2004 dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) afin de rendre compte des divers usages de l'eau et de leurs impacts sur l'état des masses d'eau. Cette caractérisation tient compte des actions engagées dans le domaine de l'eau et des politiques d'aménagement du territoire afin d'identifier les masses d'eau où les objectifs environnementaux d'atteinte du bon état écologique risquent de ne pas être réalisés en 2015.

Les résultats généraux d'état des lieux sur le bassin Loire-Bretagne sont la non atteinte du bon état principalement en raison de la morphologie et des pollutions diffuses d'origine agricole.

Deux masses d'eau sont définies sur le bassin versant de la Sédelle-Cazine-Brézentine :

- FRGR0405 : La Sédelle et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe d'Eguzon,
- FRGR0406 : La Brézentine et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sédelle.

La caractérisation du risque (en simulant la poursuite des politiques actuelles et de leurs effets, en l'absence d'un programme de mesures supplémentaires) de non respect des objectifs en 2015 issue de l'Etat des lieux de la DCE est présentée dans le tableau ci-dessous :

RISQUES	SEDELLE	BREZENTINE
Macropolluants	Respect des objectifs	Respect des objectifs
Nitrates	Respect des objectifs	Respect des objectifs
Pesticides	Respect des objectifs	Respect des objectifs
Micropolluants	Respect des objectifs	Respect des objectifs
Morphologie	Respect des objectifs	Délai/Actions supplémentaires
Hydrologie	Respect des objectifs	Respect des objectifs
GLOBAL	Respect des objectifs	Délai/Actions supplémentaires

Dans le projet de SDAGE Loire Bretagne, en cours de finalisation, les objectifs environnementaux pour les 2 masses d'eau cours d'eau sont les suivants :

Nom	Etat écologique		Etat chimique		Etat global	
	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
Sedelle	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
Brezentine	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015

Dans un premier temps, le projet de SDAGE de 2007 prévoyait un délai d'atteinte du bon état en 2021. Cet objectif a été revu dans le cadre du Grenelle de l'environnement et fixé en 2015. Les actions à réaliser pour l'atteinte de cet objectif doivent donc de ce fait plus importantes qu'initialement prévu.

Le projet du SDAGE inclut le bassin versant de la Sédelle-Cazine-Brézentine dans la lutte contre l'eutrophisation du barrage d'Eguzon.

Toutes les mesures doivent ainsi être mises en place afin de respecter ces objectifs de bon état dans les délais définis. A noter que la réalisation du Contrat de rivière Sédelle a été prise en compte dans la définition de ces objectifs.

Une masse d'eau "plan d'eau" a été également définie sur le bassin :  
- FRGL033 : Etang de la Grande Cazine : Objectif de bon état en 2015.

Il s'agit d'une Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM).

Les paramètres déclassant issus de l'Etat des lieux de la DCE sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

PARAMETRES	Etat des lieux (2004)
Nitrates	Respect
Pesticides	Respect
Trophie	Respect

Les objectifs environnementaux sont les suivants :

Nom	Etat écologique		Etat chimique		Etat global	
	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
Etang de la Grande Cazine	Bon potentiel	2015	Bon état	2015	Bon potentiel	2015

La masse d'eau de l'Etang de la Grande Cazine respecterait les objectifs de bon état et de bon potentiel à l'horizon 2015 en simulant la poursuite des politiques actuelles et de leurs effets, ou en l'absence d'un programme de mesures supplémentaires. A noter pour les MEFM, l'atteinte du bon potentiel est moins « ambitieuse » que l'atteinte du bon état.

Toutes les mesures doivent ainsi être mises en place afin de respecter ces objectifs de bon état ou de bon potentiel dans les délais définis.

Pour prendre en compte des objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, les différents du diagnostic éléments établis dans le projet de Contrat de Rivière Sédelle ainsi que ceux de l'étude bilan du Contrat Restauration Entretien ont été croisés avec ceux issus de l'état des lieux de la DCE et du programme de mesures actuellement réalisé.

L'objectif général est d'évaluer le risque d'écart par rapport à l'atteinte du bon état et de proposer ainsi les mesures les plus adaptées. Il faut aussi mesurer le degré d'effort à fournir pour atteindre les objectifs.

## **1.2 Les enjeux du contrat rivière**

*(Sources : études complémentaires réalisées dans le cadre du projet de Contrat de rivière Sédelle)*

La dégradation physique des cours d'eau et des habitats des milieux annexes, les problèmes de pollution par les macropolluants, les nitrates et le phosphore ainsi que la qualité du patrimoine naturel et bâti insuffisamment valorisée a conduit le comité de rivière à définir les trois enjeux suivants :

***Enjeu1 : Morphologie - Ecologie : Restauration des milieux aquatiques***

***Enjeu2 : Qualité d'eau : Amélioration de la Qualité de l'Eau***

***Enjeu3 : Attractivité du bassin : Valorisation du paysage et du patrimoine***

## **1.3 Les objectifs généraux du contrat rivière**

Le contrat de rivière Sédelle-Cazine-Brézentine est l'outil qui permet l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau en 2015 sur les deux masses d'eau du territoire du SIASEBRE.

***Les résultats des études préalables au contrat rivière et l'étude bilan du contrat restauration entretien ont montré que les deux masses d'eau Sédelle et Brézentine présentent le même type de dégradations. C'est pourquoi les actions sur ces deux masses d'eau sont similaires. Ces actions permettent la lutte contre l'eutrophisation du lac d'Eguzon (barrage EDF dans le département de l'Indre).***

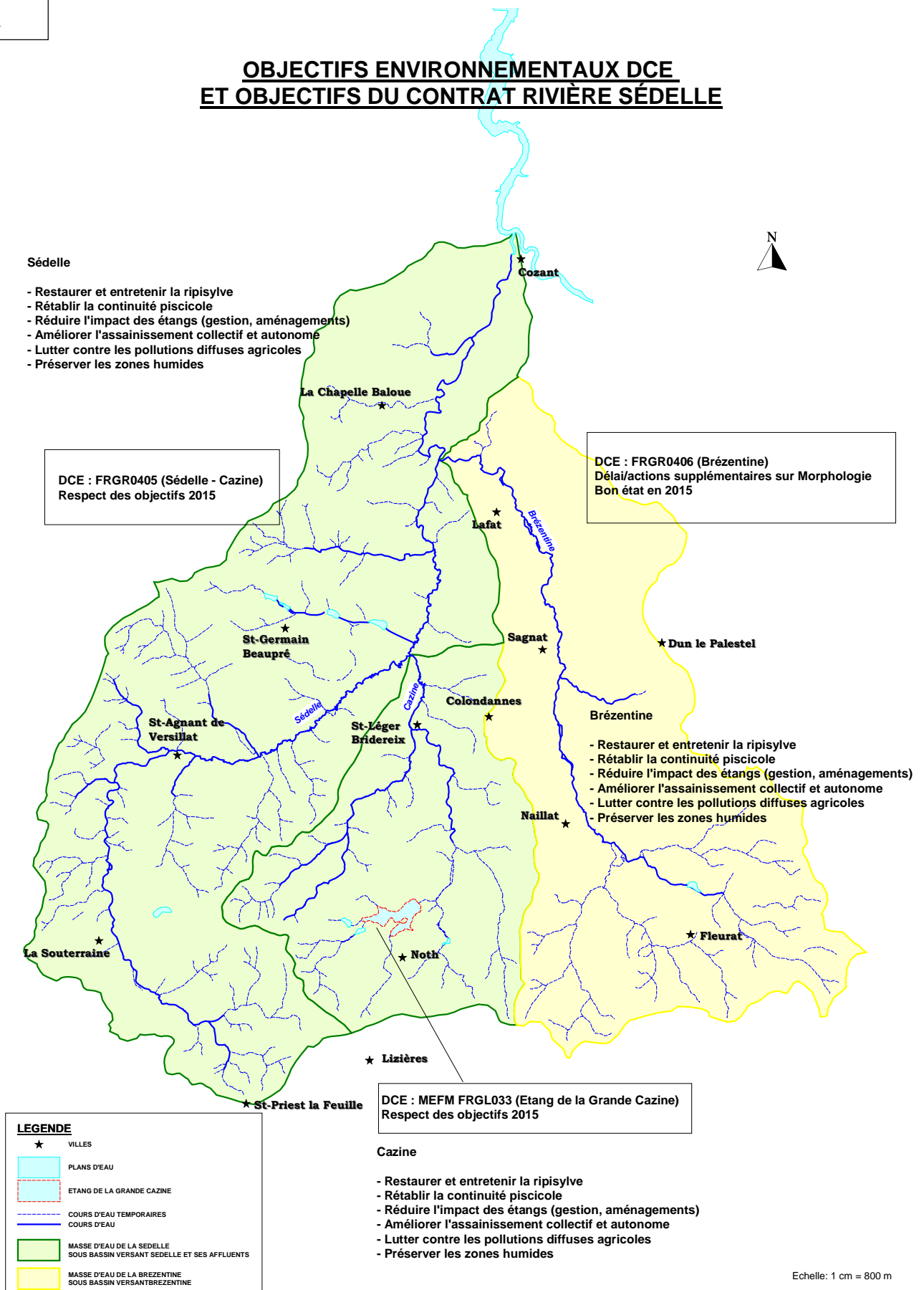
Afin de répondre aux enjeux du contrat de rivière Sédelle énoncés ci-dessus et respecter les objectifs de la DCE, les objectifs détaillés dans la suite du document sont présentés dans le tableau et la carte suivants :

Masse d'eau	Paramètres	Etat des lieux DCE	Programme de mesures annexé au SDAGE du 30/11/07	Enjeux	Objectifs du Contrat rivière	Actions du Contrat rivière
Sédelle	Macropolluants	Respect des objectifs	02C4 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations < à 2 000 EH	Qualité d'eau : Amélioration de la qualité de l'eau	Amélioration de la collecte des eaux usées de La Souterraine  Création ou amélioration des unités de traitement d'assainissement collectif Amélioration de l'assainissement autonome	Réaliser un diagnostic du réseau d'assainissement de La Souterraine Mettre en œuvre des préconisations du diagnostic global Construire une unité de traitement à St-Léger Bridereix Favoriser les contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs et les mettre en conformité
	Nitrates	Respect des objectifs	Pollutions d'origine agricole : 08B2 et 08B3 : Améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin versant dans le domaine agricole et réaliser des diagnostics d'exploitation 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles		Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole	Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation Sensibiliser aux bonnes pratiques de désherbage à proximité des points d'eau Stocker les effluents et le fumier en zone sans risque pour le milieu aquatique
	Pesticides	Respect des objectifs			Réduction de l'ensablement et de l'apport de phosphore	Mettre en place des couverts végétaux Mettre en place de bandes enherbées Limiter l'impact des rigoles et déconnecter les fossés drainants du réseau hydrographique
	Micropolluants	Respect des objectifs			Sensibilisation à la bonne gestion des étangs  Réduction de l'impact des étangs sur le milieu récepteur	Recenser les propriétaires d'étangs et les conseiller en matière de gestion des étangs Réaliser une plaquette à l'attention des professionnels de l'immobilier Aménager des étangs « pilotes » Limiter l'impact de l'étang de la Grande Cazine Effacer les étangs à l'abandon
	Morphologie	Respect des objectifs	Zones humides : 14C1, 14C2, 14D1 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides	Morphologie – Ecologie : Restauration des milieux aquatiques	Reconstitution et gestion de la ripisylve  Restriction d'accès des animaux au cours d'eau  Réduction de l'impact hydromorphologique des étangs  Restauration de la dynamique fluviale et de la continuité écologique des cours d'eau  Identification et préservation de la fonctionnalité des zones humides  Sensibilisation à une meilleure gestion des zones humides	Restaurer la ripisylve ou mise en défens des berges Entretien de la ripisylve Aménager des points d'abreuvement  Aménager des dérivations d'étangs  Renaturer le lit mineur et gérer les atterrissements Araser, gérer ou aménager les seuils  Recenser les zones humides dégradées et les zones d'expansion de crues Acquérir des zones humides Mettre en place des MAE spécifiques à la gestion des zones humides Réaliser un guide de bonne gestion des zones humides Préserver les zones humides par les documents d'urbanisme lors de leur élaboration ou leur révision
	Hydrologie	Respect des objectifs				



Masse d'eau	Paramètres	Etat des lieux DCE	Programme de mesures annexé au SDAGE du 30/11/07	Enjeux	Objectifs du Contrat rivière	Actions du Contrat rivière
<b>Brézentine</b>	Macropolluants	Respect des objectifs	02C4 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations < à 2 000 EH	Qualité d'eau : Amélioration de la qualité de l'eau	Création ou amélioration des unités de traitement d'assainissement collectif  Amélioration de l'assainissement autonome	Réviser les zonages d'assainissement pour la mise en place de l'assainissement collectif à Sagnat et Colondannes  Favoriser les contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs et les mettre en conformité
	Nitrates	Respect des objectifs	Pollutions d'origine agricole : 08B2 et 08B3 : Améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin versant dans le domaine agricole et réaliser des diagnostics d'exploitation		Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole	Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation Sensibiliser aux bonnes pratiques de désherbage à proximité des points d'eau Stocker les effluents et le fumier en zone sans risque pour le milieu aquatique
	Pesticides	Respect des objectifs	08E30 : Améliorer les pratiques agricoles		Réduction de l'ensablement et de l'apport de phosphore	Mettre en place des couverts végétaux Mettre en place de bandes enherbées Limiter l'impact des rigoles et déconnecter les fossés drainants du réseau hydrographique
	Micropolluants	Respect des objectifs			Sensibilisation à la bonne gestion des étangs  Réduction de l'impact des étangs sur le milieu récepteur	Recenser les propriétaires d'étangs et les conseiller en matière de gestion des étangs Réaliser une plaquette à l'attention des professionnels de l'immobilier Aménager des étangs « pilotes Effacer les étangs à l'abandon
	Morphologie	Respect des objectifs	13B1,13B2, 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve 13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques	Morphologie - Ecologie : Restauration des milieux aquatiques	Reconstitution et gestion de la ripisylve  Restriction d'accès des animaux au cours d'eau	Restaurer la ripisylve ou mise en défens des berges Entretien de la ripisylve Aménager des points d'abreuvement  Aménager des dérivations d'étangs
	Hydrologie	Respect des objectifs	13C2, 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants 13D1 : Améliorer la connectivité latérale  13E1 : Restaurer la fonctionnalité des rivières et leurs annexes  Zones humides : 14C1, 14C2, 14D1 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides		Réduction de l'impact hydromorphologique des étangs Restauration de la dynamique fluviale et de la continuité écologique des cours d'eau  Identification et préservation de la fonctionnalité des zones humides  Sensibilisation à une meilleure gestion des zones humides	Renaturer le lit mineur et gérer les atterrissements Araser, gérer ou aménager les seuils  Recenser les zones humides dégradées et les zones d'expansion de crues Acquérir des zones humides Mettre en place des MAE spécifiques à la gestion des zones humides Réaliser un guide de bonne gestion des zones humides Préserver les zones humides par les documents d'urbanisme lors de leur élaboration ou leur révision
	Synthèse	Contrat Rivière Sédelle				

## OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DCE ET OBJECTIFS DU CONTRAT RIVIÈRE SÉDELLE



## 2 ENJEU 1 : MORPHOLOGIE – ECOLOGIE : RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

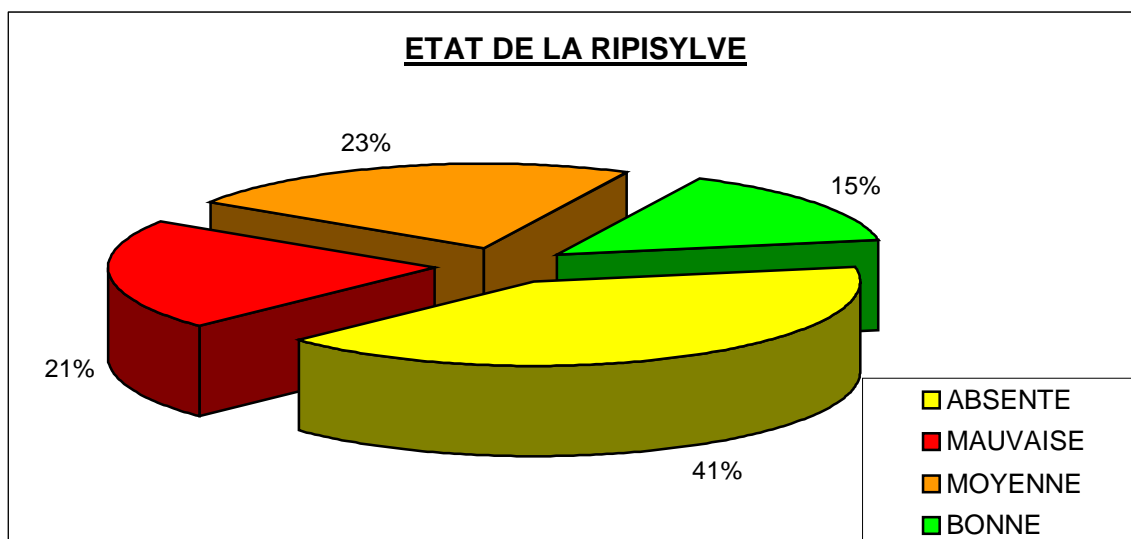
### 2.1 Etat des lieux

#### 2.1.1 Ripisylves et berges

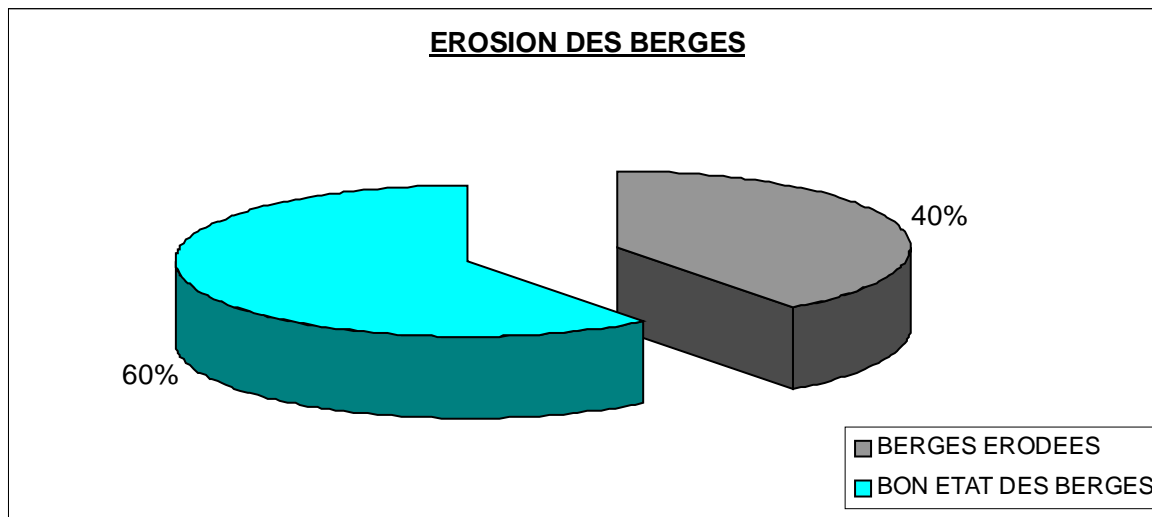
Le bassin versant de la Sédelle-Cazine-Brézentine est composé d'un chevelu dense (114,8 km) et de cours d'eau de plaine (70,2 km). Le contexte géologique traduit un relief contrasté, composé au nord et au sud majoritairement d'arènes granitiques, tandis que le centre du bassin versant est dominé par les gneiss.

Le paysage bocager est très variable en fonction des modes d'exploitations agricoles (openfields, bocage maintenu...).

Sur l'ensemble du linéaire, soit environ 185 km, les ripisylves sont absentes sur environ 66 km ou très dégradées sur 36,6 km (cf carte n°2 page 14). L'état général de la ripisylve est illustré par le graphique suivant :



Les berges sont érodées sur environ 73,7 km (dont 20,6 km de cours d'eau principaux et 53,1 km d'affluents) soit environ 40 % du linéaire total (cf carte n°2 page 13). Cette érosion est souvent liée à l'absence de ripisylve. L'état des berges est illustré par le graphique suivant :



La régression des ripisylves est nettement constatée sur le bassin versant suite à une extension des surfaces d'exploitation et une modification des pratiques agricoles. L'arrachage de ripisylve permet notamment une simplification des entretiens en bordure de cours d'eau. Le piétinement des bovins et l'effondrement des berges est observé sur l'ensemble du bassin.

Afin d'obtenir des priorités d'actions sur les secteurs les plus dégradés (cf la carte n°2) les études ont permis de mettre en corrélation l'état de la ripisylve et l'érosion des berges. Sur le bassin versant de la Sédelle-Cazine-Brézentine on constate que :

- 28,6 km de berges sont érodées sur des secteurs de ripisylves absentes soit 15,4 % du linéaire total ;
- 14 km de berges sont érodées sur des secteurs où la ripisylve est en mauvais état en soit 7,6 % du linéaire total ;
- 14,2 km de berges sont érodées sur des secteurs où la ripisylve est en moyen état soit 7,7 % du linéaire total ;
- 6,2 km de berges sont érodées sur des secteurs de ripisylves en bon état soit 3,4 % du linéaire total.

Les travaux de reconstitution de berges sont effectués en priorité en années 1 et 2 du contrat rivière dans l'objectif d'atteindre le bon état en 2015.

Les mêmes travaux de reconstitution, de restauration et d'entretien de berges se poursuivent les années 3,4 et 5 du contrat rivière sur les secteurs suivants :

- 37,4 km de berges sont érodées sur des secteurs de ripisylves absentes soit 20,2 % du linéaire total ;
- 22,6 km de berges sont érodées sur des secteurs où la ripisylve est en mauvais état en soit 12,2 % du linéaire total ;
- 19,5 km de berges sont érodées sur des secteurs où la ripisylve est en moyen état soit 10,5 % du linéaire total ;
- 15,2 km de berges sont érodées sur des secteurs de ripisylves en bon état soit 8,3 % du linéaire total.

Là où la ripisylve est absente soit 66 km, la mise en défens des berges est proposée pour la reconstituer.

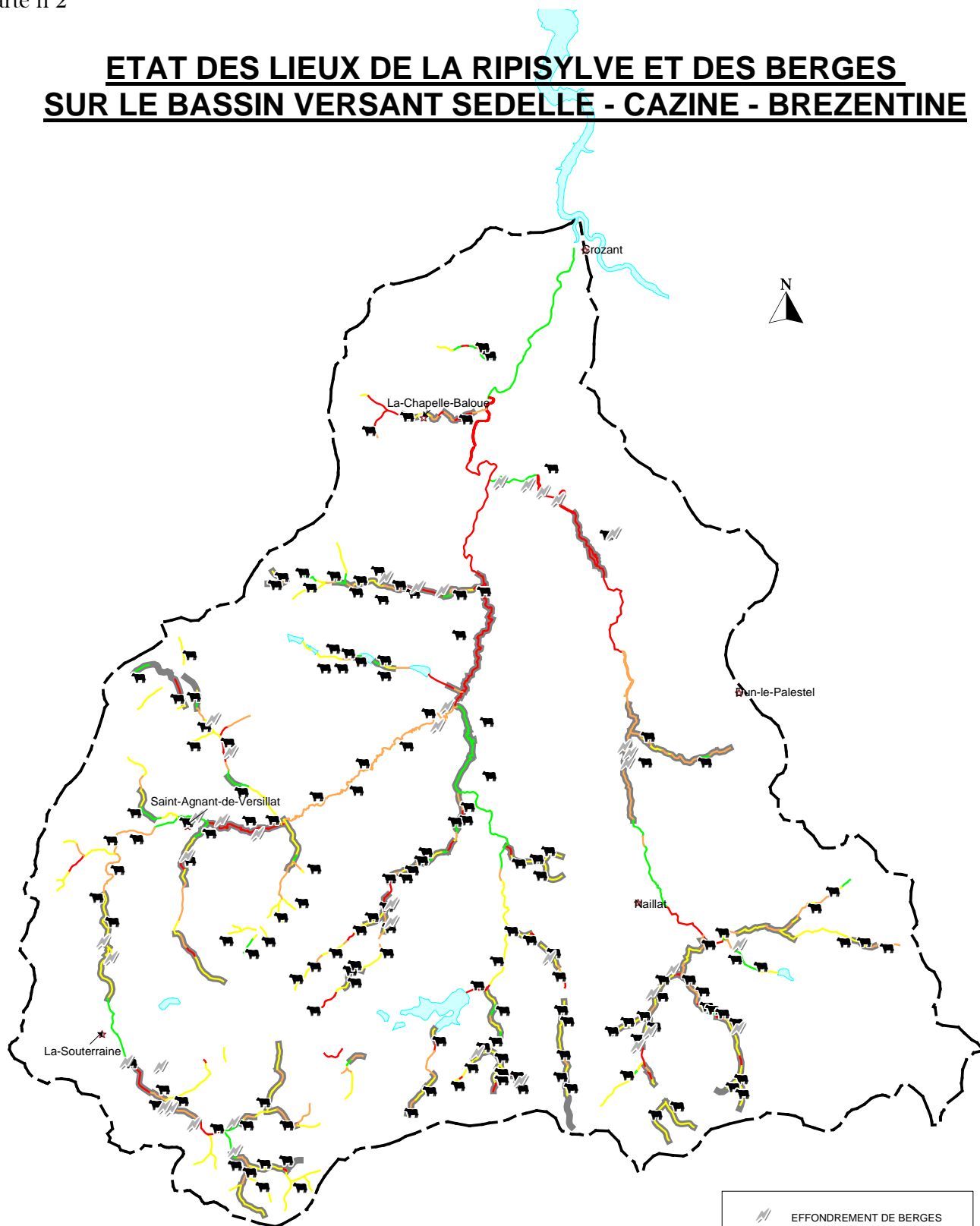
Là où la ripisylve est en mauvais état soit 36,6 km, la restauration et la plantation de ripisylve sont proposées pour la reconstituer.

Là où la ripisylve est en état moyen soit 33,7 km, la restauration et dans certaines zones seulement l'entretien de la ripisylve sont proposés.

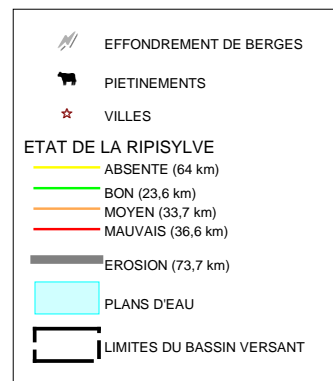
Là où la ripisylve est bon état soit 21,6 km, l'entretien de la ripisylve est effectué pour éviter une dégradation et la fermeture du milieu.

Ces travaux de reconstitution, de restauration et d'entretien de ripisylve programmés sur 157 km soit 85 % du linéaire total sont nécessaires à l'obtention du bon état en 2015.

# ETAT DES LIEUX DE LA RIPISYLVE ET DES BERGES SUR LE BASSIN VERSANT SEDELLE - CAZINE - BREZENTINE



Echelle : 1cm = 800 m



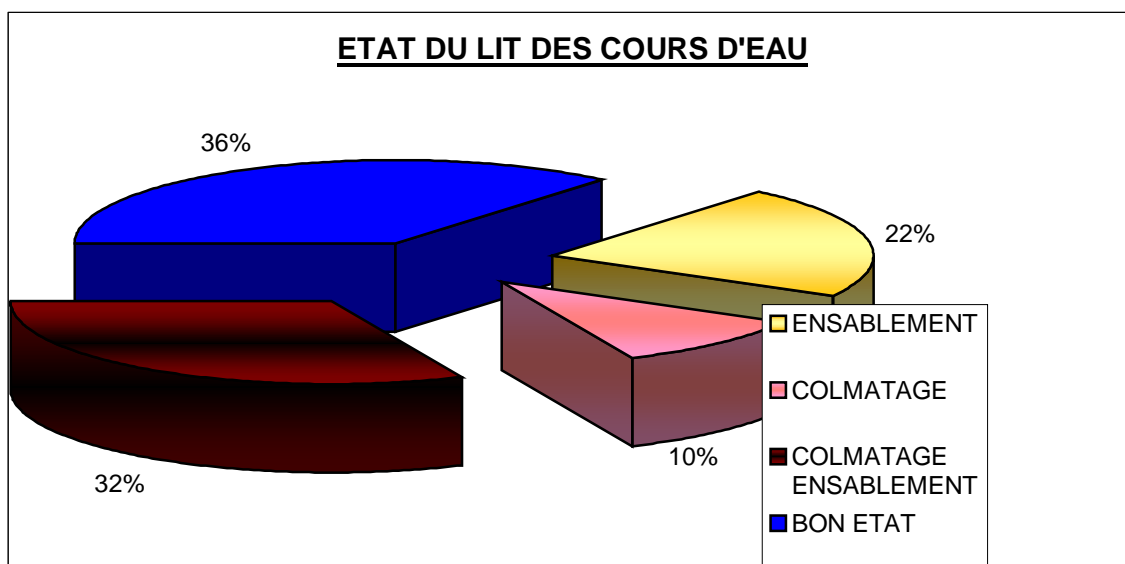
### 2.1.2 Lit du cours d'eau

Le lit des cours d'eau principaux et des affluents du territoire du projet de contrat de rivière Sédelle est affecté par des problèmes de colmatage et/ou d'ensablement.

Cette dégradation concerne 117,9 km soit environ 64 % du linéaire total du bassin versant (185 km). La répartition est la suivante :

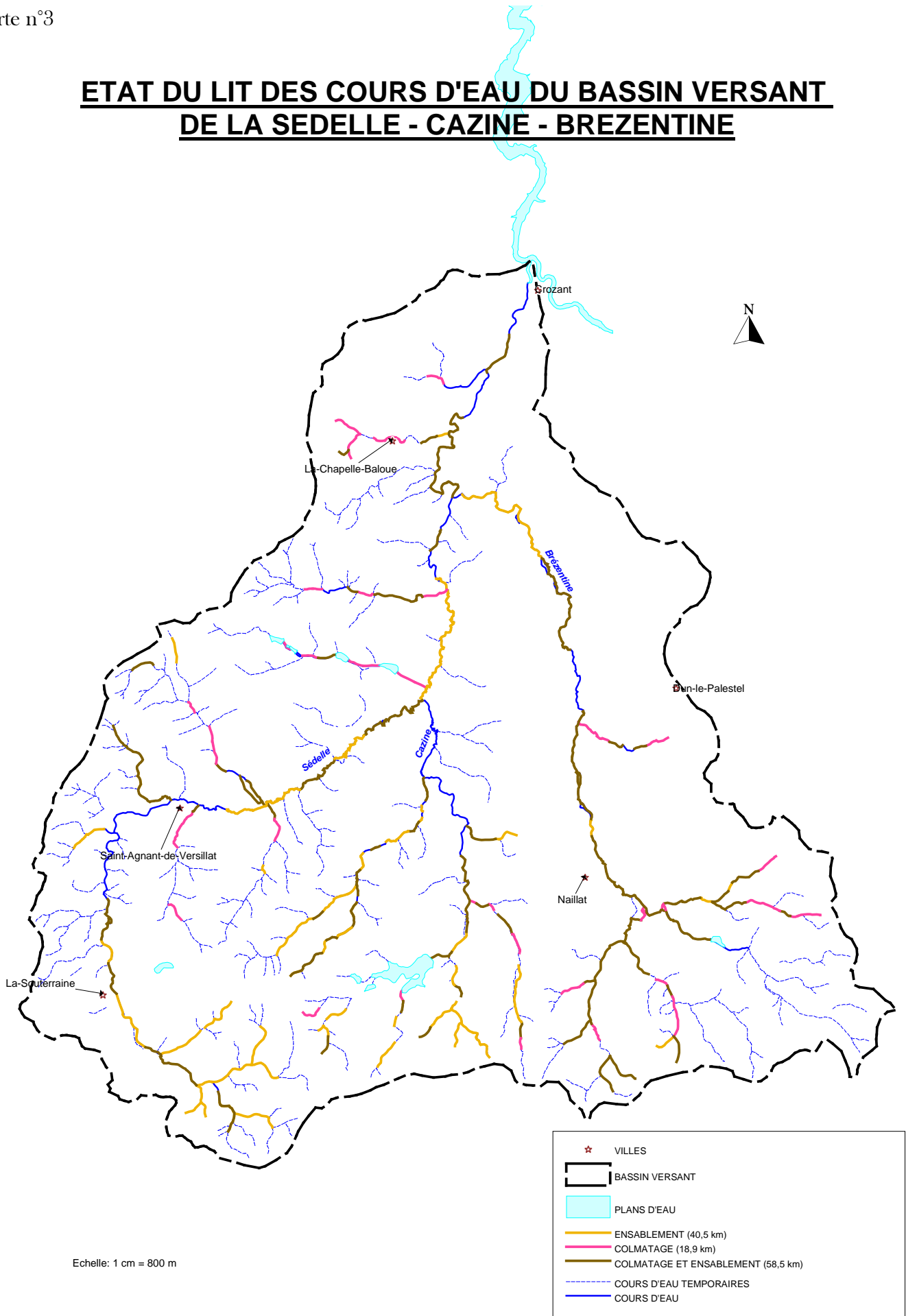
- **40,5 km** du lit des cours d'eau sont ensablés dont 15,9 km de cours d'eau principaux et 24,6 km d'affluents ;
- **18,9 km** du lit des cours d'eau sont colmatés. Ce phénomène concerne essentiellement le chevelu.
- **58,5 km** du lit des cours d'eau sont colmatés et ensablés dont 28,7 km de cours d'eau principaux et 29,8 km de petit chevelu.
- **66,3 km** du lit des cours d'eau sont en bon état.

L'état général du lit des cours d'eau est présenté dans le graphique suivant ainsi que dans la carte 3 page 16 :



Toutes les actions de reconstitution, de restauration et d'entretien de ripisylves permettent en partie la résolution des problèmes de colmatage et/ou d'ensablement du lit des cours d'eau. Ce qui doit entraîner l'obtention du bon état des cours d'eau en 2015 sur les deux masses d'eau : la Sédelle et la Brézentine.

# ETAT DU LIT DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA SEDELLE - CAZINE - BREZENTINE



### 2.1.3 Les ouvrages transversaux

#### 2.1.3.1 Les seuils

Sur les 29 ouvrages hydrauliques recensés, la moitié est liée à la présence actuelle ou ancienne de moulins. La plupart de ces seuils sont à l'abandon et aucune utilisation hydroélectrique n'a été déterminée.

Afin de respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, il est nécessaire

- d'araser 4 seuils en année 1 à 2 soit 13,8 % du nombre total,
- de gérer 7 seuils en année 1 soit 24,1 % du nombre total,
- d'aménager 18 seuils en année 2 à 5 soit 62,1% du nombre total.

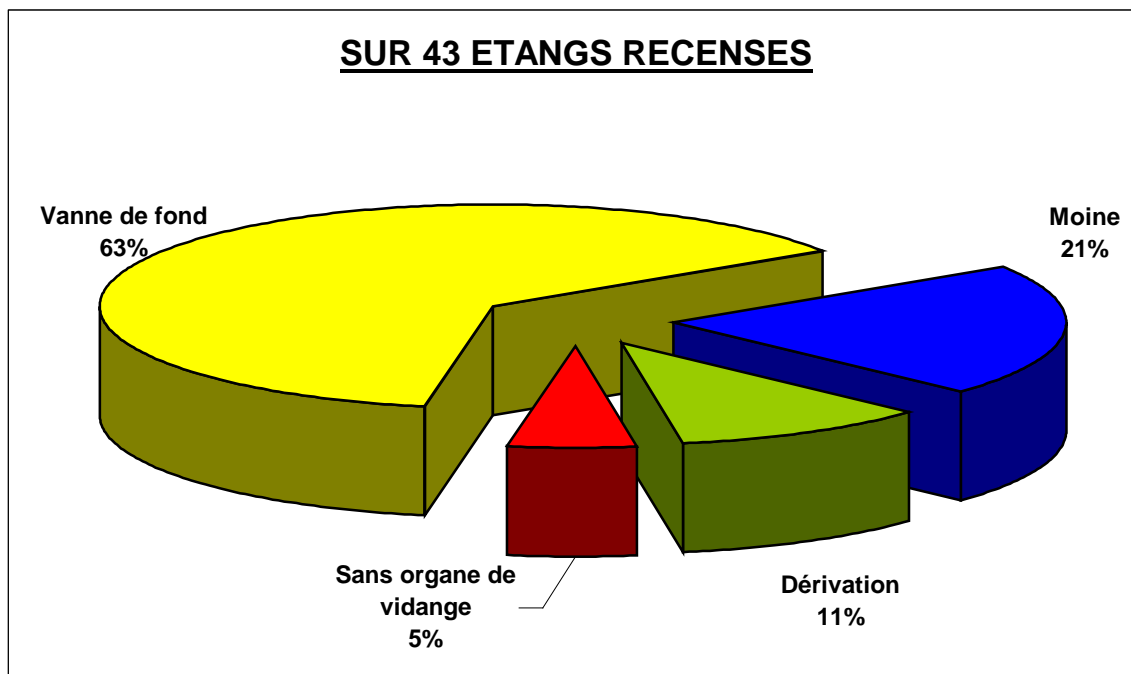
100 % des seuils sont traités en année 5 et le territoire atteindra le bon état écologique des cours d'eau en 2015.

Outre des modifications morpho-dynamiques des cours d'eau, les ouvrages hydrauliques et les étangs en barrage (soit 49 plans d'eau) posent de véritables problèmes de circulation piscicole.

#### 2.1.3.2 Les étangs

Le nombre important d'étangs (145 plans d'eau soit 160 ha) crée également une rupture de la continuité écologique des cours d'eau. Voir 3.1.2 page 23

Lors de l'étude « Gestion raisonnée des plans d'eau » réalisée par les bureaux Aqua Concept Environnement et BCEOM, seulement 43 étangs ont été recensés précisément. Le profil de ces étangs est représenté par le graphique suivant :



49 étangs sont en barrage de cours d'eau, soit 33,8 % du nombre d'étangs présents sur le territoire. Ceux qui n'ont plus de fonction réelle sont effacés et une dérivation est exigée pour ceux ayant encore une fonction.



Sur les 145 étangs recensés sur le territoire, 5 étangs, soit 3,4 % font l'objet d'un aménagement et d'une gestion raisonnée. Ces 5 étangs sont des sites « pilotes » qui permettent des actions de communication et de sensibilisation sur les intérêts d'aménager et de gérer son étang. Cette action est réalisée en année 2 du contrat rivière sur un cours d'eau (le ruisseau des Petites Chapelles affluent de la Sédelle) fortement impacté par la présence d'étangs.

4 étangs sont abandonnés, soit 2,8 %, leur effacement de ceux-ci est prévu.

Il reste 87 étangs soit 60 % de la totalité pour lesquels des actions sont programmées. Ces actions concernent une gestion raisonnée. La bonne gestion des étangs participe fortement au bon état écologique des cours d'eau sur le territoire en 2015.

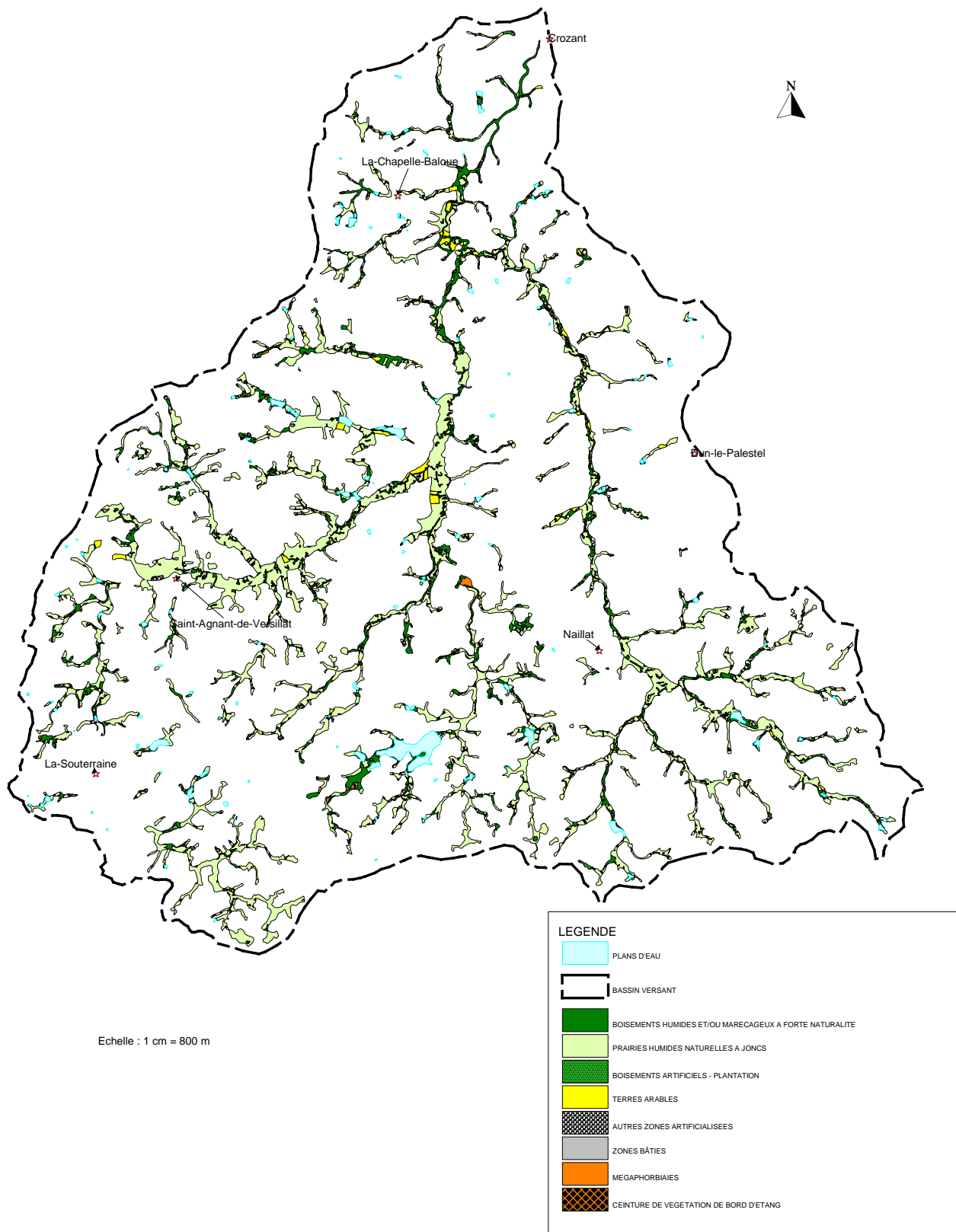
*L'arasement des seuils ou l'effacement des étangs ainsi que l'aménagement et la gestion des étangs et des seuils sont primordiaux pour obtenir un bon état écologique des cours d'eau sur ce territoire en 2015.*

#### ***2.1.4 Les zones humides***

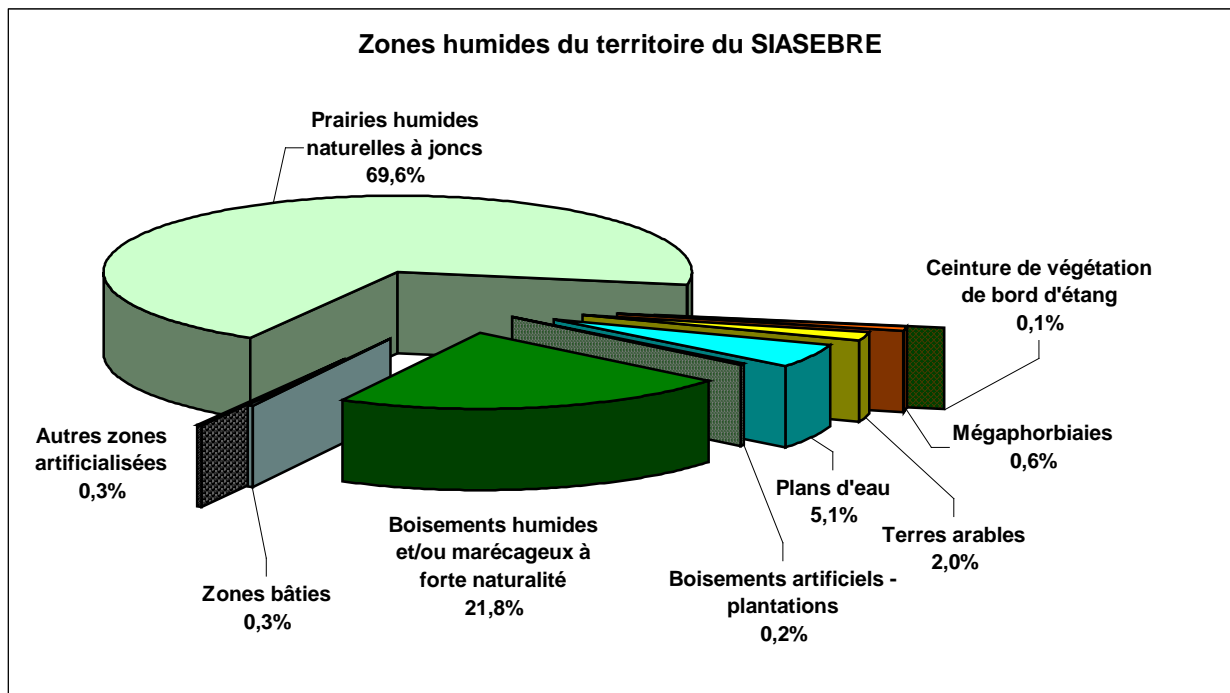
Le territoire du SIASEBRE présente un réseau important de zones humides sans intérêt patrimonial marqué, mais avec un intérêt fonctionnel important pour le bassin versant (autoépuration de l'eau, zone tampon, ...) (cf carte n°4 page 19).

.

**ZONES HUMIDES ET PLANS D'EAU DU BASSIN VERSANT  
DE LA SÉDELLE - CAZINE - BRÉZENTINE**



Le pourcentage de zones humides du bassin est d'environ 12,6 %. Il s'agit principalement de prairies humides à joncs (69,6 %) et de boisements humides et/ou marécageux à forte naturalité. Le graphique illustre les différents types de zones humides présents sur le territoire du SIASEBRE.



Cependant, ces milieux sont menacés d'assèchements par l'imperméabilisation des sols. Cette imperméabilisation fait suite au développement de l'habitat, au développement des zones industrielles ou artisanales, au développement des infrastructures routières ou d'équipements et au développement de pratiques agricoles plus intensives.

La surface totale des zones humides est globalement estimée aujourd'hui à 3 500 ha. Ces surfaces seront mieux connues dans leur fonctionnalité en croisant, visites de terrain et cartographies existantes. Ces actions du Contrat de Rivière permettent de prioriser et de définir une politique de protection adaptée à une politique de développement durable et de participer à l'objectif de bon état des masses d'eau en 2015.

## ***2.2 Conséquences***

Les différentes études et les visites de terrain montrent la dégradation de la morphologie des cours d'eau. Elle est essentiellement liée à l'absence d'entretien des ripisylves, aux piétinements d'animaux, au désherbage chimique, au drainage et à la présence de nombreux ouvrages transversaux (seuils et étangs).

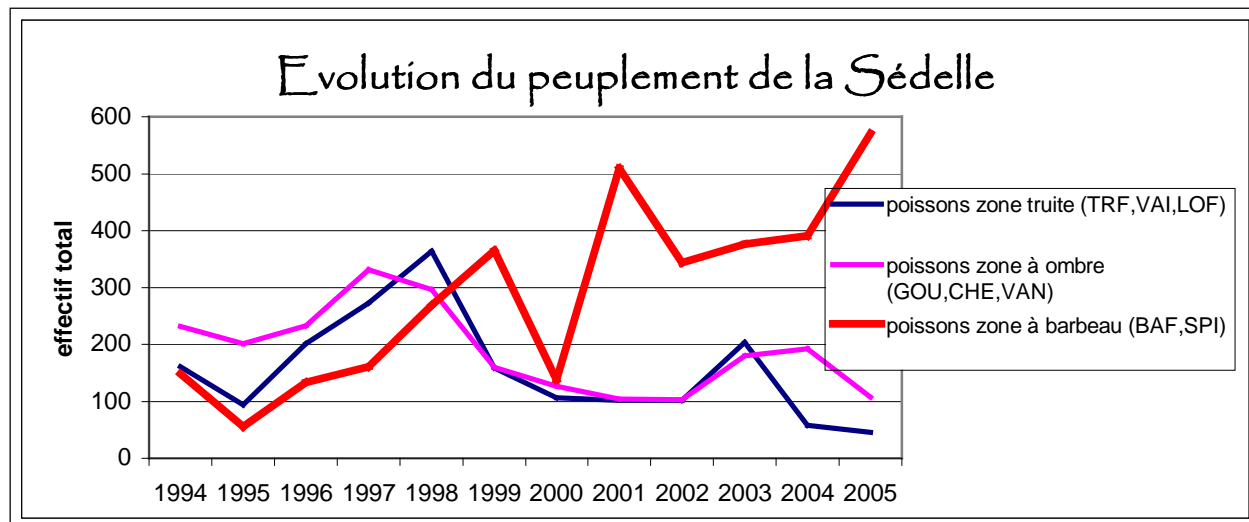
Ces éléments accentuent les problèmes d'érosion et de déstabilisation des berges ainsi que les phénomènes d'ensablement et de colmatage du lit des cours d'eau.

L'ensablement et le colmatage des substrats affectent en particuliers la reproduction de l'espèce repère : la Truite fario. L'homogénéisation des habitats engendre une dégradation de la fonctionnalité des zones de reproduction pour ces espèces (frayères).

Les nombreux ouvrages hydrauliques (seuils et étangs) posent des problèmes de modifications morpho-dynamiques des cours d'eau mais également de circulation piscicole et de cloisonnement des milieux. Ils participent au blocage du transit sédimentaire et ainsi qu'à la diminution de la qualité des habitats piscicoles.

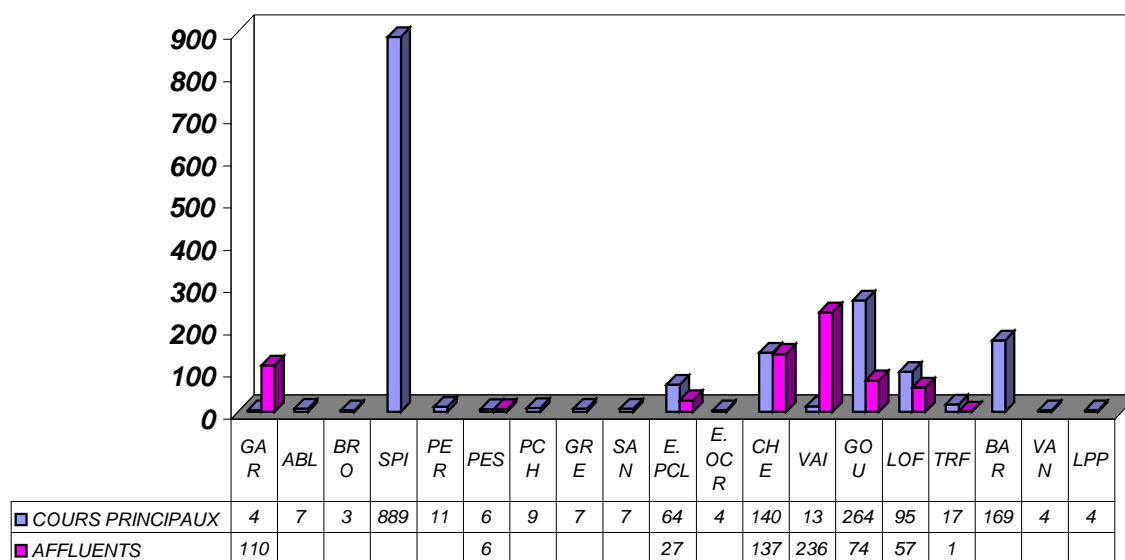
Les zones humides permettent d'assurer une eau de qualité et en quantité nécessaire au bon fonctionnement des milieux aquatiques. Ces milieux constituent des réservoirs de biodiversité.

Le graphique suivant illustre la régression de la vie piscicole et hydrobiologique des espèces dites de la zone à truite (Truite Fario, Vairon, Loche Franche) au profit des espèces de la zone à barbeau (Barbeau, Spirlin), moins exigeantes en terme de substrat de frayère et dont le mode de vie est préférentiellement lié aux zones d'eaux calmes.



Les résultats des pêches électriques réalisées à l'automne 2008 sur les 3 cours d'eau principaux et les 3 affluents du bassin versant de la Sédelle-Cazine-Brézentine sont représentés par le graphique suivant.

**PECHES ELECTRIQUES AUTOMNE 2008**



On constate une population d'espèces de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole en déclin. Par contre les espèces de 2<sup>ème</sup> catégorie, provenant notamment des étangs, sont de plus en plus présentes dans les cours d'eau. En effet, la mauvaise gestion des plans d'eau sur le territoire du SIASEBRE entraîne également une colonisation de l'espèce piscicole de type cyprinicole ou carnassière dans les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie.

L'ensemble de ces dégradations engendre une régression de la biodiversité et de la qualité des milieux aquatiques du territoire.

### 2.3 Programme d'actions de l'enjeu 1

Les éléments issus de la mise en œuvre de la DCE, du programme de Mesures et d'Actions du Bassin Loire Bretagne et les résultats des études du Contrat Rivière Sédelle ainsi que de l'étude bilan du Contrat Restauration Entretien permettent d'établir un programme d'actions pour l'enjeu « Morphologie – Ecologie : Restauration des milieux aquatiques ».

Cet enjeu se décompose en trois volets :

Volet A : Lutte contre l'érosion et l'ensablement par la restauration et l'entretien des berges et du lit du cours d'eau ;

Volet B : Restauration de la morphologie des cours d'eau et de la continuité piscicole ;

Volet C : Préservation de la fonctionnalité des zones humides.

Chacun de ces volets se décline en plusieurs objectifs et la mise en œuvre opérationnelle se fait par des actions du contrat rivière.

Le volet A est constitué de deux objectifs et quatre actions permettent d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

V O L E T  A	- <b>Objectif A1 : Reconstitution et gestion de la ripisylve</b>
	o <u>Action A1-1 : Restaurer la ripisylve</u> Cette action concerne 4,8 km de cours d'eau principaux et 12,6 km d'affluents.
	o <u>Action A1-2 : Mettre en défens des berges</u> La pose de clôtures s'effectue sur les linéaires où la ripisylve est absente soit 7,5 km de cours d'eau principaux et 58,5 km d'affluents .
	o <u>Action A1-3 : Entretien de la ripisylve</u> L'entretien concerne 1 km sur les cours d'eau principaux et 17,5 km sur les affluents.
	- <b>Objectif A2 : Restriction de l'accès du bétail au cours d'eau</b>
	o <u>Action A2-1 : Aménager des points d'abreuvement</u> L'aménagement d'abreuvoirs en bordure de cours d'eau concerne 28 abreuvoirs sur les cours d'eau principaux et 43 sur les affluents.

Le volet B est constitué de trois objectifs et six actions permettent d'atteindre le bon état hydromorphologique des cours d'eau.

V V O L E T  B	- <b>Objectif B1 : Réduction de l'impact hydromorphologique des étangs</b>
	o <u>Action B1-1 : Aménager des dérivations d'étangs</u> Sur le territoire du SIASEBRE, 49 étangs en barrage de cours d'eau sont recensés. Une mise en dérivation pour tous ces plans d'eau est proposée.
	- <b>Objectif B2 : Restaurer la dynamique fluviale</b>
	o <u>Action B2-1 : Renaturer le lit mineur</u> 16 zones de cours d'eau principaux sont à renaturer.
	o <u>Action B2-2 : Gérer les atterrissements</u> 26 atterrissements sont à retirer sur les cours d'eau principaux.
	- <b>Objectif B3 : Restauration de la continuité écologique des cours d'eau</b>
	o <u>Action B3-1 : Araser des seuils</u> Cette action concerne l'arasement ou le dérasement de 4 seuils.
	o <u>Action B3-2 : Gérer les seuils</u> 8 seuils, des anciens biefs de moulins, sont à gérer prioritairement.
	o <u>Action B3-3 : Aménager les seuils</u> Afin de limiter l'impact des seuils sur le milieu aquatique 10 sont aménagés.

Le volet C est constitué de trois objectifs et six actions permettent d'atteindre le bon état écologique des zones annexes au cours d'eau.

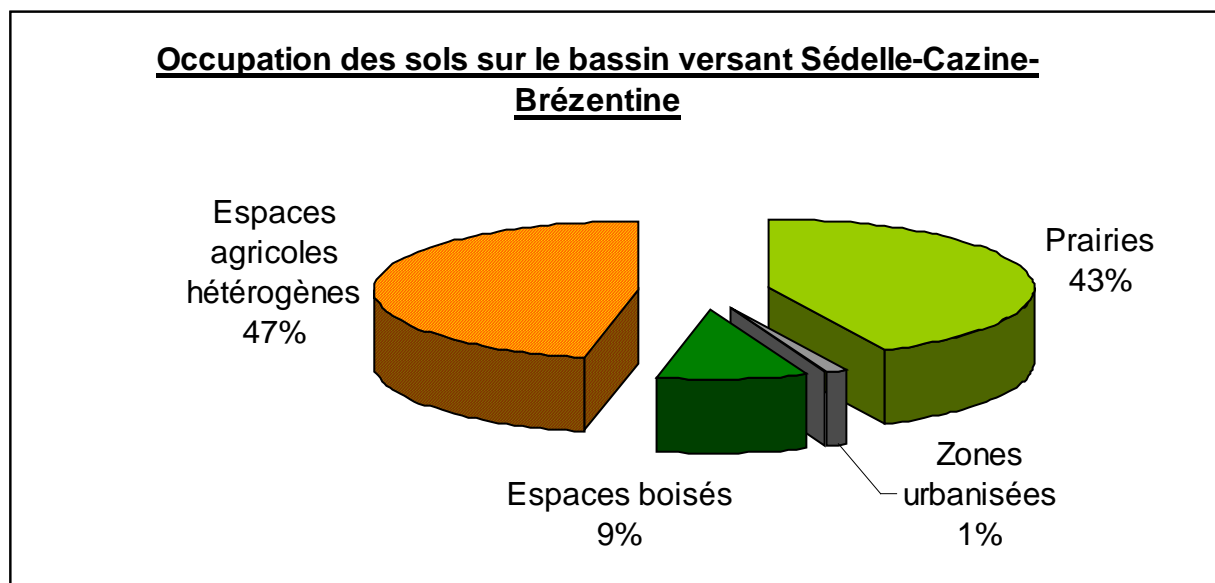
- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| V<br>O<br>L<br>E<br>T<br><br>C | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectif C1 : Identification des zones humides</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Action C1-1 : Recenser les zones humides</u><br/>Sur les 3500 ha de zones humides recensées par la Région Limousin, le SIASEBRE confirme l'état et la nature de la zone humide.</li> <li>○ <u>Action C1-2 : Etablir une hiérarchisation des zones humides</u><br/>Sur les 3500 ha de zones humides recensées par la Région Limousin, le SIASEBRE identifie leurs fonctions (ressource en eau, filtre, érosion,...).</li> </ul> </li> <br/> <li>- <b>Objectif C2 : Préservation de la fonctionnalité des zones humides</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Action C2-1 : Acquérir des zones humides</u><br/>Le SIASEBRE ou les collectivités locales peuvent acquérir des zones humides si un changement de pratique se fait pour la préserver.</li> <li>○ <u>Action C2-2 : Mettre en place des MAE spécifiques à la gestion des zones humides</u><br/>Les exploitants agricoles sont impliqués dans la gestion des zones humides soit 12,6 % du territoire du SIASEBRE par la mise en place de MAE spécifiques qui leurs sont proposées aux exploitants.</li> </ul> </li> <br/> <li>- <b>Objectif C3 : Sensibilisation à une meilleure gestion des zones humides</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Action C3-1 : Réaliser un guide de la bonne gestion des zones humides</u><br/>Les zones humides sont des milieux importants pour la ressource en eau. Cette action permet de réaliser un guide de bonne gestion pour faire connaître leurs fonctions et intérêts.</li> <li>○ <u>Action C3-2 : Préserver les zones humides par les documents d'urbanismes</u><br/>Lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, les collectivités locales sont incitées à prendre en compte les zones humides.</li> </ul> </li> </ul> |
|--------------------------------|---|

*Chacune de ces actions permet d'obtenir une amélioration du milieu aquatique. Toutes créent des conditions favorables à la vie aquatique des espèces piscicoles de 1<sup>ère</sup> catégorie.*

### 3 ENJEU 2 : QUALITE D'EAU - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU

#### 3.1 Etat des lieux

Le bassin versant de la Sédelle-Cazine-Brézentine est le siège d'une activité essentiellement agricole dont une partie est consacrée à l'élevage extensif sur pâturage.



Le sous-bassin versant de la Sédelle est occupé à la fois par des prairies et des espaces agricoles hétérogènes.

Le sous-bassin versant de la Cazine est largement dominé par les prairies.

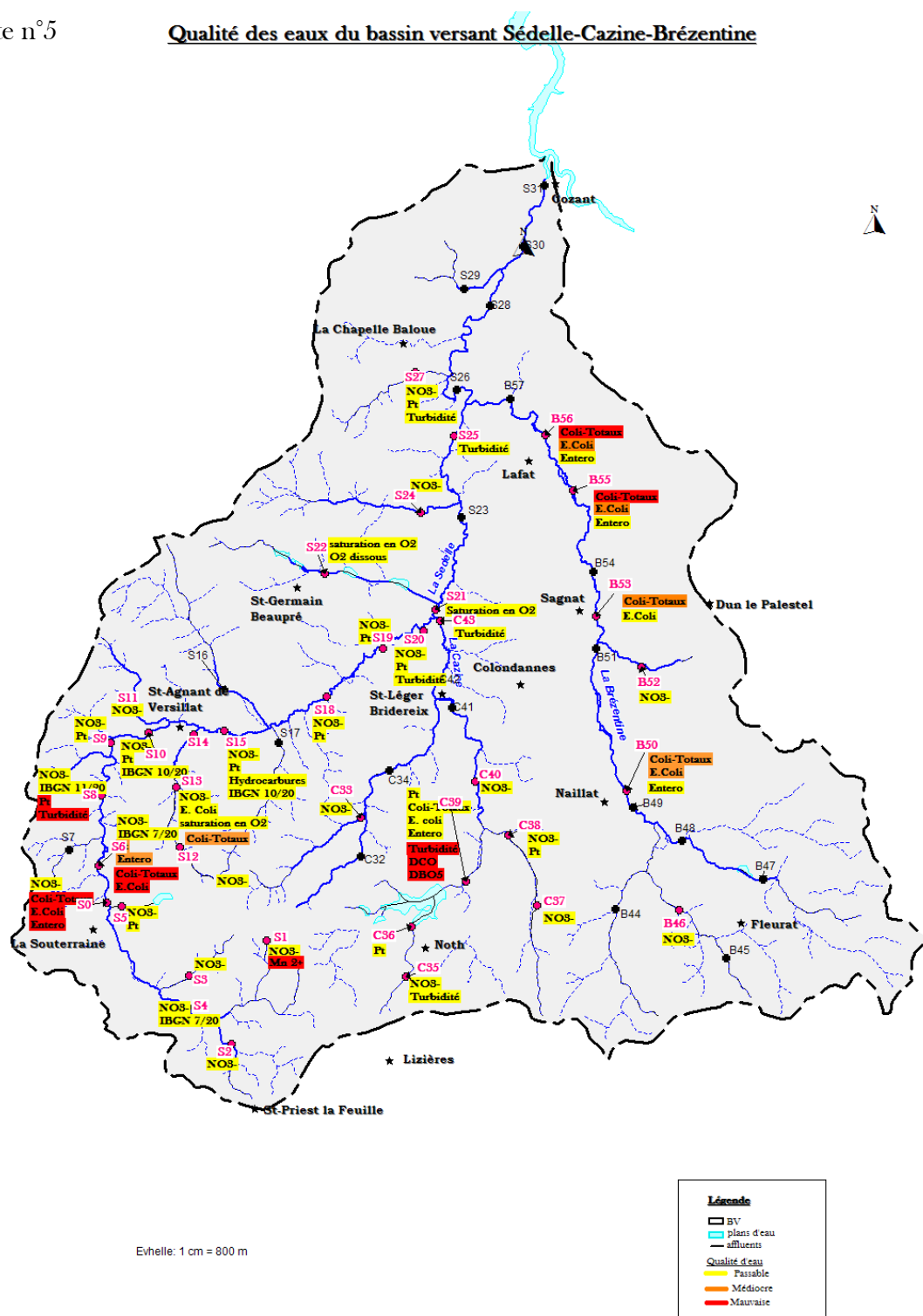
Le sous-bassin versant de la Brézentine est dominé par des espaces agricoles hétérogènes et dans une moindre mesure par de la prairie.

##### 3.1.1 Pollutions domestiques et agricoles

Les analyses d'eau réalisées en 2004 et 2005 mettent en évidence une qualité des eaux superficielles de passable à mauvaise concernant la bactériologie et la physico-chimie (cf carte n°5 page 26).

De façon globale, la qualité physico-chimique des cours d'eau du bassin versant est de classe 2 (moyenne) et la qualité bactériologique est médiocre à hors classe en mettant en évidence des dysfonctionnements de l'assainissement autonome ou collectif et l'impact de l'activité d'élevage bovin.





### Les valeurs physico-chimiques :

- Les valeurs maximales de nitrates (**NO<sub>3</sub>**) rencontrées sont comprises entre 11 et 22 mg/L,
- Les valeurs maximales de phosphore total (**Pt**) rencontrées sont comprises entre 0,21 et 1,9 mg/L P,
- Les valeurs maximales turbidité rencontrées sont comprises entre 40 et 340 NTU,
- Les valeurs maximales **COD** rencontrées sont comprises entre 11,6 et 15 mg/L C,
- Les valeurs maximales **DCO** rencontrées sont comprises entre 40 et 45 mg/L O<sub>2</sub>,
- Les valeurs maximales de **DBO<sub>5</sub>** rencontrées sont comprises entre 8 et 26 mg/L O<sub>2</sub>,
- Les valeurs maximales en **MES** rencontrées sont comprises entre 29 et 190 mg/L,
- Les valeurs maximales **Mn<sup>2+</sup>** rencontrées sont comprises entre 44 et 107 mg/L,

Les valeurs biologiques dégradantes :

- Les valeurs maximales **Coli Totaux** rencontrées sont comprises entre 1700 et 54000 u/100 mL,
- Les valeurs maximales **E.Coli** rencontrées sont comprises entre 299 et 634 u/100 mL,
- Les valeurs maximales **Entero** rencontrées sont comprises entre 305 et 634 u/100 mL,
- Les valeurs maximales **IBGN** rencontrées sont comprises entre 11 et 7,

En amont de La Souterraine sur le chevelu de la Sédelle, en amont de Noth sur le chevelu de la Cazine et en amont de Naillat sur le chevelu de la Brézentine, la pollution rencontrée est une pollution diffuse. Cette pollution d'origine agricole est engendrée par les nitrates et le phosphore.

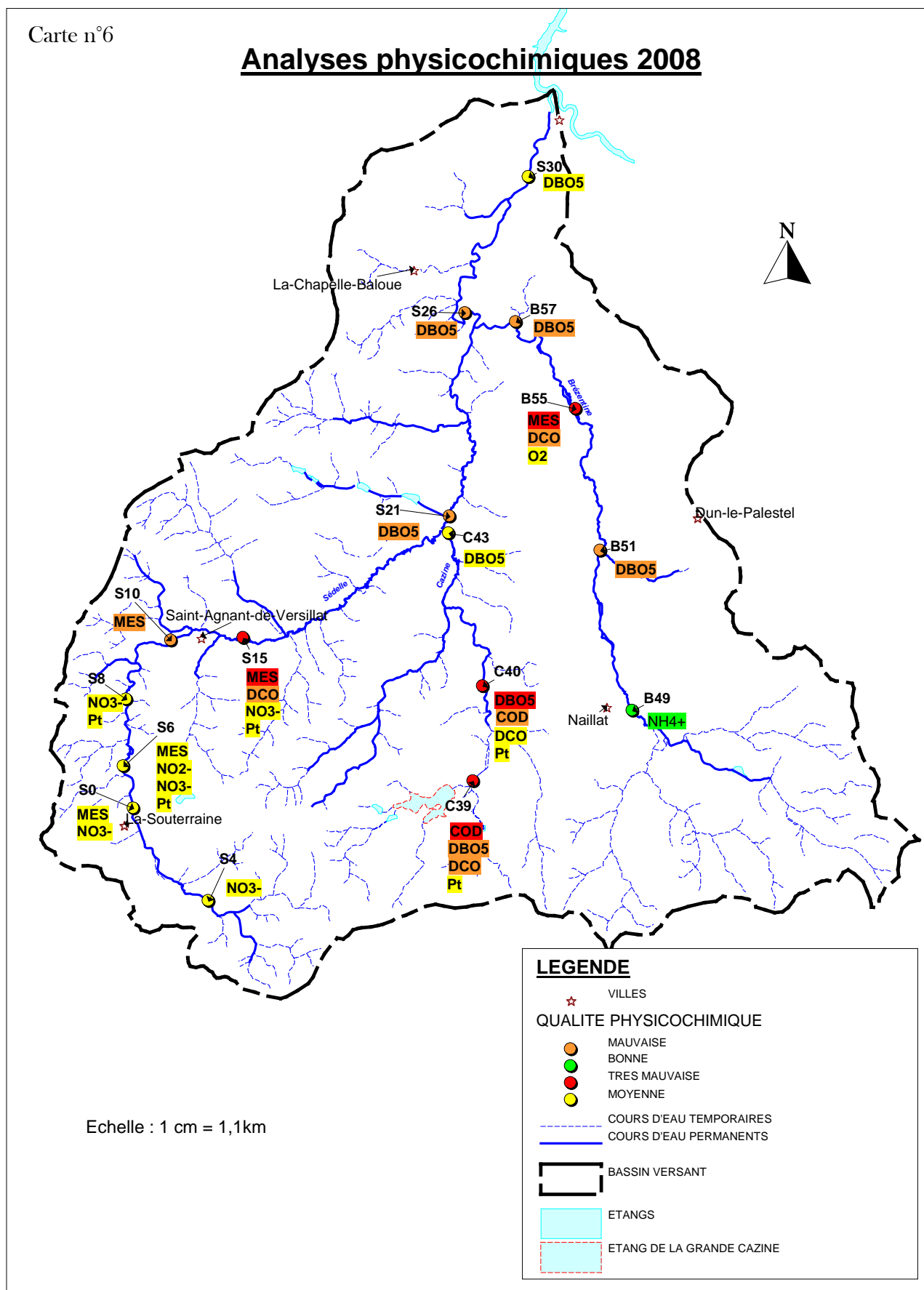
Lors de la traversée de La Souterraine, la Sédelle est dégradée par une pollution diffuse d'origine domestique.

A partir de l'amont de St-Agnant de Versillat jusqu'à la confluence avec la Creuse, La Sédelle est dégradé par des pollutions diffuses agricoles par les nitrates et le phosphore. Le même type de pollution agricole diffuse est présent sur le cours d'eau « La Cazine ».

L'étang de la Grande Cazine en état avancé d'eutrophisation perturbe fortement la qualité d'eau du cours d'eau « La Cazine ».

A aval de Naillat sur le cours d'eau « la Brézentine » la dégradation de la qualité de l'eau provient de pollution diffuse agricole et domestique. Suite à des divagations d'animaux dans le cours d'eau, ainsi qu'à des assainissements collectifs et autonomes défailants.

En 2008, seules des mesures physico-chimiques ont été réalisées (carte n°6 page 27).



Ces résultats confirment à la fois les points sensibles du bassin et l'origine des pollutions agricoles et domestiques.

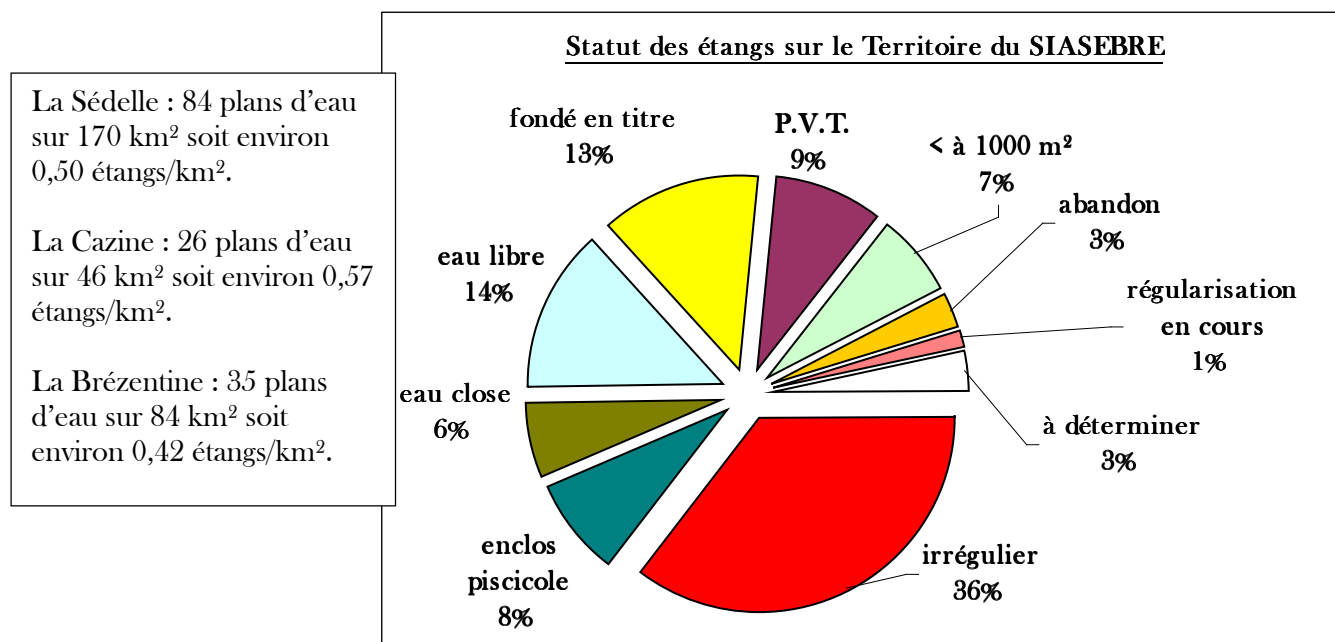
Certaines pratiques agricoles (culture, élevage avec des chargements importants pour le département de la Creuse) génèrent des impacts sur l'environnement et plus particulièrement la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Les pollutions domestiques proviennent d'un réseau d'assainissement ancien et sous dimensionné au niveau de la commune de La Souterraine. 4 communes restent encore dépourvues d'assainissement collectif ce qui entraîne des macropolluants dans les cours d'eau. Certains dysfonctionnements de stations engendrent des points de pollutions ponctuelles par les macropolluants.

Les résultats des analyses physico-chimiques des campagnes de 2004, 2005 et 2008 permettent de mettre en évidence des pollutions d'origines domestiques (dysfonctionnement de l'assainissement individuel et collectif) et agricoles. Les têtes de bassin sont concernées par des problèmes bactériologiques ou de nitrates.

### 3.1.2 Les étangs

Un grand nombre de plans d'eau sont présents sur le bassin versant. On dénombre 145 étangs pour l'ensemble du bassin versant pour environ 160 ha, la plupart sont de petites tailles (< à 1 ha), dépourvus d'organes de vidange et 36 % sont irréguliers.



La majorité des plans d'eau du bassin versant sont eutrophes et dégradent la qualité de l'eau et du lit du milieu aquatique. Ces nombreux plans d'eau entraînent alors des phénomènes d'eutrophisation et de développement de cyanobactéries.

L'état d'eutrophisation de l'étang de la Grande Cazine dégrade fortement le cours d'eau « La Cazine » malgré l'efficacité du pouvoir auto-épurateur de cette rivière. Ce plan d'eau provoque en effet un fort impact sur le cours d'eau à l'aval de l'étang (DCO, DBO<sub>5</sub>, Turbidité, Phosphore et bactéries (coli-totaux, E. Coli et Enterro)) et décline ainsi le cours d'eau en qualité 3 (médiocre) (cf. partie précédente).

Par ailleurs, une pollution thermique existe sur le bassin versant en relation avec le nombre important d'étangs dépourvus d'organes de restitution des eaux de fond (type moine) ou de dérivations. Les étangs provoquent également une pollution ponctuelle par les MES en liaison avec des mauvaises pratiques de vidange (départ non maîtrisé de vase) et engendrent parfois une asphyxie des milieux aquatiques situés à l'aval.

### 3.2 Conséquences

Ces différentes pollutions diffuses et/ou ponctuelles agricoles et domestiques provoquent des dysfonctionnements de l'écologie des milieux. On constate ainsi une augmentation de la dégradation de la qualité des cours d'eau du bassin.

Ces problèmes de pollution peuvent également remettre en cause des usages exigeants en terme de qualité d'eau tels que la production d'eau potable. Depuis plusieurs années, les problèmes d'eutrophisation (enrichissement en nutriments de type nitrate, phosphore) et de développement de cyanobactéries dans les plans d'eau et retenues de barrages, provoquent des pollutions sanitaires des eaux. Ces pollutions concernent plus particulièrement les sites de baignade mais également les points d'abreuvement du bétail.

A l'aval de la confluence entre la Creuse et la Sédelle, les gestionnaires de la retenue du barrage hydroélectrique d'Eguzon, à usage également touristique, sont contraints de gérer des problèmes de cyanobactéries.

### 3.3 Programme d'actions de l'enjeu 2

Les études réalisées ont mis en évidence des problèmes de pollutions diffuses domestiques et agricoles. Les éléments issus de la mise en œuvre de la DCE, du programme de Mesures et d'Actions du Bassin Loire Bretagne et les résultats des études du Contrat Rivières Sédelle ainsi que de l'étude bilan du Contrat Restauration Entretien ont permis d'établir un programme d'actions pour l'enjeu 2 « Qualité d'eau - Amélioration de la qualité de l'eau ».

Cet enjeu se décompose en trois volets :

Volet D : Amélioration de l'assainissement du bassin versant ;

Volet E : Mise en place des pratiques agricoles en adéquation avec le développement durable ;

Volet F : Limiter le phénomène d'érosion ;

Volet G : Amélioration de la gestion des étangs.

Chacun de ces volets est décliné en plusieurs objectifs et la mise en œuvre opérationnelle se fera par les actions suivantes du contrat rivière.

Le volet D est constitué de trois objectifs et les cinq actions permettent d'atteindre le bon état de la qualité d'eau des cours d'eau.

V O L E T D	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectif D1 : Amélioration de la collecte des eaux usées de La Souterraine</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <u>Action D1-1 : Réaliser un diagnostic global du réseau d'assainissement de La Souterraine</u> Cette action permet de mettre en œuvre l'action D1-2 suivante.</li> <li>o <u>Action D1-2 : Mettre en œuvre les préconisations du diagnostic global du réseau d'assainissement de La Souterraine</u> Cette action permet d'améliorer la qualité des eaux sur le secteur identifié.</li> </ul> </li> <li>- <b>Objectif D2 : Création ou amélioration des unités de traitement d'assainissement collectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <u>Action D2-1 : Construire une unité de traitement des eaux usées</u> Sur le territoire du SIASEBRE cinq communes sont dépourvues d'unités de traitement des eaux usées. Cette action concerne uniquement la commune de St-Léger Bridereix.</li> <li>o <u>Action D2-2 : Réviser les zonages d'assainissement pour la mise en place de l'assainissement collectif</u> Deux communes Sagnat et Colondannes ont la volonté de créer un assainissement collectif c'est pourquoi il est nécessaire d'actualiser les diagnostics déjà effectués afin d'établir un programme de travaux.</li> </ul> </li> </ul>
----------------------------	---

V  
O  
L  
E  
T  
  
D

- **Objectif D3 : Amélioration de l'assainissement autonome**
  - o Action D3-1 : Favoriser les contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs et les mettre en conformité

L'assainissement non collectif très présent sur le territoire du SIASEBRE et présente souvent des dysfonctionnements, cette action concerne le contrôle et la mise aux normes des assainissements autonomes sur les 15 communes du bassin versant.

Le volet E est constitué d'un objectif et les trois actions permettent d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

V  
O  
L  
E  
T  
  
E

- **Objectif E1 : Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole**
  - o Action E1-1 : Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation

Sur le bassin versant existe environ 180 exploitations agricoles. Dans le but de mettre en place des MAE sur le territoire le diagnostic individuel d'exploitation est obligatoire pour les exploitants intéressés.

  - o Action E1-2 : Sensibiliser aux bonnes pratiques de désherbage chimique à proximité des points d'eau

Suite à de nombreux cas de désherbage chimique le long des points d'eau, cette action permet de sensibiliser les utilisateurs (exploitants ou employés communaux) à l'impact du désherbant. Des solutions alternatives seront proposées.

  - o Action E1-3 : Stocker les effluents et le fumier en zone sans risque pour le milieu aquatique

Les effluents et du fumier sont souvent entreposés proche des points d'eau (fossés, ...). Cette plaquette propose une autre solution ou zone de stockage à l'exploitant.

Le volet F est constitué d'un objectif et les trois actions permettent d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

V  
O  
L  
E  
T  
  
F

- **Objectif F1 : Réduction de l'ensablement et de l'apport de phosphore**
  - o Action F1-1 : Mettre en place des couverts végétaux

Afin de limiter le lessivage et l'érosion des sols à nu l'hiver la mise en place de cultures intermédiaires est conseillée.

  - o Action F1-2 : Limiter l'impact des rigoles et déconnecter les fossés drainants du réseau hydrographique

L'impact des fossés drainants du réseau hydrographique sur le milieu aquatique n'est pas négligeable. On constate des érosions de berges, des créations d'encoches d'érosion et un colmatage du lit des cours d'eau c'est pourquoi cette action préconise la déconnection du fossé drainant au cours d'eau (quelques mètres avant).

  - o Action F1-3 : Mettre en place des bandes enherbées

Sur certains secteurs du bassin versant les bandes enherbées ne sont pas mises en place un recensement permet de situer précisément ces zones et de sensibiliser l'exploitant.

Le volet G est constitué de deux objectifs et les six actions permettent d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

V O L E T  G	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectif G1 : Sensibilisation à la bonne gestion des étangs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Action G1-1 : Recenser les propriétaires d'étangs</u> Il est nécessaire d'avoir recensé les propriétaires des 145 étangs et de leur avoir envoyé un questionnaire avant de commencer la sensibilisation sur la bonne gestion ou les aménagements éventuels.</li> <li>○ <u>Action G1-2 : Conseiller les propriétaires en matière de gestion des étangs</u> Cette action concerne la sensibilisation auprès des propriétaires sur la gestion des étangs et le guide de gestion des étangs est diffusé.</li> <li>○ <u>Action G1-3 : Réaliser une plaquette à l'attention des professionnels de l'immobilier et les notaires</u> Une plaquette d'information sur les différents statuts et sur la gestion d'un plan d'eau est réalisée et mise à la disposition des professionnels de l'immobilier et des notaires.</li> </ul> </li>   <li>- <b>Objectif G2 : Réduction de l'impact des étangs sur le milieu récepteur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Action G2-1 : Effacer les étangs en état d'abandon</u> Les étangs à l'abandon sont effacés afin de limiter leur impact sur le milieu. 4 étangs ont été recensés.</li> <li>○ <u>Action G2-2 : Limiter l'impact de l'étang de la Grande Cazine</u> La Grande Cazine est en état d'eutrophisation avancé et il est nécessaire de réguler l'intensification de la pêche à la carpe.</li> <li>○ <u>Action G2-3 Aménager des étangs « pilotes »</u> Cinq étangs « pilotes » ont été choisis afin de mettre en avant l'intérêt d'aménager et de gérer son étang.</li> </ul> </li> </ul>
--------------------------------	---

*Chaque action citée précédemment permet d'obtenir une meilleure qualité de l'eau sur les cours du bassin versant. Toutes ces actions permettent d'augmenter la diversité de la faune benthique et favorisent une nourriture hétérogène aux espèces piscicoles de 1<sup>ère</sup> catégorie.*

## **4 ENJEU 3 : ATTRACTIVITE DU BASSIN – VALORISATION DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE**

### **4.1 Etat des lieux**

#### **4.1.1 Le paysage**

Le bassin versant de la Sédelle est majoritairement rural. L'activité principale est l'élevage bovin viande. La géomorphologie du territoire est favorable à l'élevage car les sols sont superficiels. Le croisement entre les pédopaysages, la pente et les poches paysagères ont montré le lien existant entre ces trois facteurs physiques.

Le bocage est encore dominant dans certains secteurs et plus particulièrement à proximité des lieux habités. Cependant, une dégradation du paysage bocager est constatée. Des pratiques agricoles observées en bordure de cours d'eau (déboisements de ripisylves, désherbage chimique) sont défavorables pour les milieux aquatiques mais ont également des conséquences sur la qualité des paysages.

#### **4.1.2 Les étangs**

Une forte densité d'étangs pour ce bassin versant Sédelle-Cazine-Brézentine (soit 0,58 étangs/km<sup>2</sup>) peut permettre une valorisation des paysages et une activité pêche importante. Une gestion adaptée des plans d'eau doit être cependant mise en œuvre pour en limiter les impacts.

#### **4.1.3 Les zones humides**

Les zones humides connaissent une régression sur le bassin versant de la Sédelle et sont victimes d'une pression foncière agricole et communale.

Les fonctions d'intérêt général des zones humides (écrêtage de crues, réserve hydrologique et biologique, valeur récréative, paysagère et éducative...) sont majoritairement méconnues des habitants, élus, aménageurs et exploitants agricoles du territoire. Une valorisation de ces zones doit être mise en œuvre afin d'enrayer leurs destructions.

#### **4.1.4 Les espèces animales et végétales**

L'étude « Patrimoine naturel » a également permis de recenser quelques espèces animales et végétales protégées au niveau national et européen (la loutre, ...), mais aussi des espèces envahissantes telles que la jussie, la renouée du Japon ou encore le ragondin.

Le développement de plantes invasives comme la Renouée du Japon dépourvue de système racinaire « fort » a été observé. La jussie a également colonisé 75 % du plan d'eau de Formier sur le sous-bassin versant de la Brézentine. Il est essentiel de contenir ces foyers pour limiter la progression de ces espèces.

Quelques plantations de résineux se situent en bordure de cours d'eau et sont néfastes au développement des espèces locales.

De nombreux ragondins sont présents sur tous les plans d'eau du territoire et sur les cours d'eau. Ils provoquent des dégradations au niveau des berges des cours d'eau ainsi que des risques sanitaires (porteur de la leptospirose). Il est nécessaire de limiter leur prolifération.



## 4.2 Conséquences

« A l'échelle d'une vallée, il est recommandé de maintenir la mosaïque des milieux humides avec ses différents éléments » (Cahier d'habitat Natura 2000 ; habitats humides). Les habitats d'intérêts communautaires sur ce bassin versant couvrent des surfaces assez restreintes. Les changements de pratiques agricoles et le développement de l'urbanisation ont provoqué une uniformisation et une dégradation de la qualité du paysage. Les écosystèmes aquatiques et les milieux naturels ont également été impactés par les modifications du paysage.

Il est indispensable de préserver les paysages bocagers et milieux naturels du bassin versant de la Sédelle. Les zones humides doivent être protégées des modifications majeures telles que le drainage inapproprié, l'utilisation de produits phytosanitaires, la plantation de résineux et de peupliers.

Enfin, le bassin versant de la Sédelle est marqué par un potentiel touristique non négligeable mais insuffisamment mis en valeur. L'attractivité du territoire doit être renforcée dans le respect de la protection de l'environnement et des milieux aquatiques.

## 4.3 Programme d'actions de l'enjeu 3

Le programme d'actions pour l'enjeu 3 « Attractivité du bassin – Valorisation du paysage et du patrimoine » se compose de trois volets :

Volet H : Valorisation du paysage et du patrimoine ;

Volet I : Préservation de la biodiversité ;

Volet J : Limitation des espèces envahissantes.

Chacun de ces volets est décliné en plusieurs objectifs et la concrétisation se fait par les actions du contrat rivière.

Le volet G est constitué de un objectif et quatre actions permettent la valorisation du territoire.

V O L E T  H	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectif H1 : Valorisation du patrimoine rivière lié à l'eau et du patrimoine bâti</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <u>Action H1-1 : Créer des espaces de références sur l'effcience des milieux humides en zone urbaine</u> Ce projet est réalisé de façon coordonnée entre le SIASEBRE, la commune de La Souterraine et la Communauté de Communes du Pays Sostranien afin de mettre en place une zone verte et bleue le long de la Sédelle et des milieux humides annexes.</li> <li>o <u>Actions H1-2 : Concevoir des projets de valorisation du patrimoine naturel et bâti</u> Des projets de valorisation du patrimoine naturel et bâti lié à l'eau sont en cours d'élaboration à l'échelle du Pays Ouest Creusois. Cette action concerne deux sites sur le territoire du syndicat les Combes de la Cazine et les Ruines de Crozant.</li> <li>o <u>Action H1-3 : Créer un circuit touristique lié au patrimoine eau</u> L'Office du Tourisme du Pays Sostranien a un projet de création d'un circuit touristique du bassin versant.</li> <li>o <u>Action H1-4 : Créer et animer une école de pêche et de la nature</u> Cette école de pêche et de la nature est animée en partenariat avec les AAPPMA du bassin versant et l'Office du Tourisme du Pays Sostranien.</li> </ul> </li> </ul>
--------------------------------	--

Le volet I est constitué d'un objectif et trois actions permettent d'atteindre le bon état écologique du territoire.

V O L E T  I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectif I1 : Gestion et valorisation des espaces et des espèces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <u>Action I1-1 : Restaurer et valoriser la zone Natura 2000 de la « Vallée de la Creuse et de la Sédelle »</u>            Cette zone se situe sur le bassin versant de la Sédelle, cette plaquette permet de diffuser les actions effectuées pour maintenir cette zone d'intérêt patrimoniale en l'état.</li> <li>o <u>Action I1-2 : Restaurer le maillage bocager</u>            Le territoire du bassin versant présente un maillage bocager très hétérogène selon les zones et les pratiques agricoles. Cette action concerne la restauration ou la replantation des haies dans les zones où le bocage est fortement dégradé et dans les openfields.</li> <li>o <u>Action I1-3 : Réaliser une plaquette sur les espèces et les milieux remarquables</u>            Les usagers, les habitants du territoire n'ont pas la connaissance des milieux et espèces remarquables du territoire. La réalisation d'une plaquette espèces et milieux remarquables est le moyen d'intégrer les habitants et touristiques à la protection des milieux.</li> </ul> </li> </ul>
--------------------------------	--

Le volet I est constitué de deux objectifs et trois actions permettent d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

V O L E T  J	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectif J1 : Lutte contre les plantes envahissantes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <u>Action I1-1 : Elimination de la Jussie sur l'étang de Formier</u>            L'étang de Formier situé sur le sous bassin versant de la Brézentine est envahie par la jussie. Afin de limiter sa prolifération, il est nécessaire de procéder à son élimination.</li> <li>o <u>Action I1-2 : Recenser et réguler les massifs de Renouée du Japon</u>            Plusieurs foyers de Renouée du Japon ont été repérés. Cette action concerne le recensement exact des foyers de Renouée du Japon pour sa régulation.</li> </ul> </li> <li>- <b>Objectif J2 : Lutte contre les espèces animales envahissantes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <u>Action I2-1 : Organiser la lutte contre le Ragondin</u>            Une forte population de ragondins est présente sur le territoire du SIASEBRE, cette action concerne la lutte de cette espèce.</li> </ul> </li> </ul>
--------------------------------	---

## 5 ANIMATION ET COMMUNICATION DU CONTRAT DE RIVIERE SEDELLE

Le contrat de rivière est un outil contractuel, fondé sur la volonté des acteurs locaux. Les actions d'animation, de communication et de sensibilisation sont primordiales à son bon déroulement.

Deux volets ont été plus particulièrement mis en évidence :

Volet K: Animation - Communication - Sensibilisation ;

Volet L : Evaluation de l'impact du contrat de rivière.

Chacun de ces volets est décliné en plusieurs objectifs et la mise en œuvre opérationnelle se fait par les actions du contrat rivière.

### *Volet K : Animation - Communication - Sensibilisation*

- **Objectif K1 : Animation et mise en œuvre du Contrat de Rivière Sédelle.**
  - o Action K1-1 : Animer, coordonner et mettre en œuvre le contrat de rivière
  - o Action K1-2 : Mettre en place une animation agricole
  - o Action K1-3 : Mettre en place une animation auprès des propriétaires d'étangs
  - o Action K1-4 : Recruter une secrétaire à mi-temps
  
- **Objectif K2 : Sensibiliser des acteurs de l'eau et du grand public à la gestion de l'eau**
  - o Action K2-1 : Publier la gazette « La Sédelle »
  - o Action K2-2 : Organiser des animations auprès des scolaires
  - o Action K2-3 : Intervenir dans les formations professionnelles

L'atteinte des objectifs du contrat rivière Sédelle, le rôle d'animation, communication et sensibilisation du SIASEBRE sont essentiels. Le tableau ci-dessous permet de mettre en évidence les différents types de publics du bassin versant et les moyens de communication qui sont mis en œuvre.

Publics visés	Objectifs	Moyens
<b>Elus, techniciens des communes</b>	Intégrer les éléments du Contrat Rivière dans les politiques de gestion	Réunion d'information sur le contrat rivière Journées techniques
<b>Agriculteurs</b>	Mettre en place des actions visant à protéger les rivières et l'environnement	Plaquettes d'information et personne déléguée pour informer dans les exploitations
<b>Propriétaires d'étangs</b>	Mettre en place des actions visant à protéger les habitats aquatiques des cours d'eau, la ressource en eau.	Guide de gestion durable des étangs (Région Limousin) et animateur du SIASEBRE pour informer les propriétaires
<b>Industriels</b>	Connaître l'intérêt de la préservation de la qualité de l'eau, les règles juridiques, et les problèmes que peut poser une mauvaise gestion de leurs installations	Réunion d'information et de sensibilisation
<b>Riverains</b>	Connaître loisirs, leurs droits et devoirs, le rôle de la végétation des berges et être impliqués dans les actions du contrat rivière	Réunion d'information Plaquettes d'information Guide du riverain
<b>Grand Public</b>	Connaître les objectifs du contrat de rivière, quels sont les grands types d'actions, les gestes à éviter	Animations Panneaux d'informations Plaquettes
<b>Scolaire</b>	Sensibilisation à la préservation du milieu naturel	Animations

**Volet L : Evaluation de l'impact du contrat rivière****- Objectif L1 : Suivi des actions du Contrat de rivière**

- Action L1-1 : Renseigner les indicateurs du tableau de bord du Contrat de Rivière.

L'interprétation notamment des analyses physico-chimiques, bactériologiques et biologiques (IBGN, pêches électriques) permet d'évaluer annuellement l'impact de la mise en œuvre des actions sur la qualité du milieu. Un rapport photos des zones traitées (année N et N+1) est édité pour communiquer visuellement sur les résultats des actions et des travaux.

Un questionnaire est diffusé auprès des habitants du bassin pour connaître leurs attentes.

## CONCLUSION GENERALE

Depuis plus de 30 ans, la multiplication des étangs, des pratiques agricoles inappropriées, l'accroissement de la pollution domestique et l'absence d'entretien des milieux ont conduit à une dégradation globale des milieux et des paysages des bassins de la Sédelle et de la Brézentine. Ces facteurs multiples ont contribué à nuire au bon fonctionnement des écosystèmes.

Dès 1998, sensibilisés par la dépréciation de leur territoire, les élus locaux et les usagers ont décidé de s'engager dans une démarche de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Support de cette initiative collective, le contrat de rivière analyse chacune des causes de dégradation du territoire et propose un programme d'action. Face aux trois enjeux identifiés :

Morphologie - Ecologie : Restauration des milieux aquatiques,  
Qualité d'eau : Amélioration de la Qualité de l'Eau,  
Attractivité du bassin : Valorisation du paysage et du patrimoine,

22 objectifs se déclinant en 50 actions sont proposés sur une durée de 5 ans.

Pour mettre en oeuvre ce programme ambitieux, le SIASEBRE à l'initiative de la démarche assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des opérations. D'autres maîtres d'ouvrages apportent leur contribution tels que les communes du bassin versant, le Pays Ouest Creusois, la Communauté de Communes du Pays Sostranien, le SIERS ou l'Office du Tourisme du Pays Sostranien.

Enfin, ce contrat de rivière constitue un outil privilégié pour la mise en oeuvre du programme de mesures associé au SDAGE dans la perspective d'atteindre le bon état écologique.



Enjeux	Volets	Objectifs	Actions	Objectifs chiffrés	Priorité	Coût de l'opération	Indicateurs d'évaluation
Enjeu 1 : Morphologie-Écologie - Restauration des milieux aquatiques	Volet A: Lutte contre l'érosion et l'ensablement par la restauration et l'entretien des berges et du lit du cours d'eau	Reconstitution et gestion de la ripisylvie (A1)	Restaurer la ripisylvie (A1-1)	Cours principaux = 4 800 ml Affluents = 12 609 ml	1	42 200,00 €	% de linéaire restauré % de linéaire à traiter
			Mettre en défens les berges (A1-2)	Cours principaux = 7 500 ml Affluents = 58 543 ml	1	358 936,00 €	% de linéaire en défens % de linéaire à traiter
			Entretien de la ripisylvie (A1-3)	Cours principaux = 1 000 ml Affluents = 17 500 ml	1	64 100,00 €	% de linéaire entretenu % de linéaire à traiter
		Restriction de l'accès du bétail au cours d'eau (A2)	Aménager des points d'abreuvement (A2-1)	Cours principaux = 28 abreuvoirs Affluents = 43 abreuvoirs	1	66 600,00 €	nb d'abreuvoirs aménagés nb à aménager
			Aménager des dérivations d'étangs (B1-1)	49 étangs sont concernés	1	122 500,00 €	nb d'étangs aménagés nb à aménager
	Volet B: Restauration de la morphologie des cours d'eau et de la continuité piscicole	Réduction de l'impact hydromorphologique des étangs (B1)	Renaturer le lit mineur (B2-1)	Cours principaux = 16 zones	3	12 800,00 €	% de linéaire renaturé % de linéaire à traiter
			Gérer les atterrissements (B2-2)	Cours principaux = 26 atterrissements	2	15 600,00 €	nb d'atterrissements gérés nb à gérer
		Restauration de la continuité écologique des cours d'eau (B3)	Araser des seuils (B3-1)	4 seuils	1	4 150,00 €	nb de seuils arasés nb de seuils à araser
	Volet C: Préservation et gestion de la fonctionnalité des zones humides	Identification des zones humides (C1)	Gérer les seuils (B3-2)	8 seuils	1	animation	nb de seuils gérés nb de seuils à gérer
			Aménager les seuils (B3-3)	10 seuils	2	214 550,00 €	nb de seuils aménagés nb de seuils à aménager
		Recenser les zones humides dégradées (C1-1)	3 500 ha	1	animation	% de zones humides dégradées % de zones humides	
		Établir une hiérarchisation des zones humides (C1-2)	3 500 ha	1	animation	% de zones d'expansion de crues % de zones humides	
		Préservation de la fonctionnalité des zones humides (C2)	Acquérir des zones humides (C2-1)	à déterminer	3	à déterminer	% de zones humides acquises % de zones humides à acquérir
	Sensibilisation à une meilleure gestion des zones humides (C3)	Mettre en place des MAE spécifiques à la gestion des zones humides (C2-2)	Réaliser un guide de bonne gestion des zones humides (C3-1)	15 communes du bassin versant	1	5 000,00 €	surface de MAE ZH mise en place surface de MAE ZH à mettre en place
			Préserver les zones humides par les documents d'urbanisme lors de l'élaboration ou de la révision (C3-2)	15 communes du bassin versant	1	animation	oui/non
Enjeu 2 : Qualité d'eau - Amélioration de la qualité de l'eau	Volet D : Amélioration de l'assainissement du bassin versant	Amélioration de la collecte des eaux usées de La Souterraine (D1)	Réaliser un diagnostic global du réseau d'assainissement de La Souterraine (D1-1)	Totalité du réseau d'assainissement de La Souterraine	1	50 000,00 €	oui/non
			Mettre en œuvre les préconisations du diagnostic global du réseau d'assainissement de La Souterraine (D1-2)	Totalité du réseau d'assainissement de La Souterraine	1	à déterminer	% de linéaire de travaux effectués % de linéaire de travaux à réaliser
		Création ou amélioration des unités de traitement d'assainissement collectif (D2)	Construire l'unité de traitement de Saint-Léger Bridereix (D2-1)	Commune St-Léger Bridereix	1	485 000,00 €	nb de stations réalisées nb de stations à réaliser
			Réviser les zonages d'assainissement pour la mise en place de l'assainissement collectif (D2-2)	Commune de Sagnat et Colondannes	2	à déterminer	oui/non
		Amélioration de l'assainissement autonome (D3)	Favoriser les contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs et les mettre en conformité (D3-1)	15 communes du bassin versant	1	300 000,00 €	nb d'assainissement autonomes mis aux normes nb d'assainissement autonomes à mettre aux normes
	Volet E : Mise en place de pratiques agricoles en adéquation avec le développement durable	Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole (E1)	Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation (E1-1)	180 exploitations	1	270 000,00 €	nb de diagnostics individuels effectués nb de diagnostics individuels à effectuer
			Sensibiliser aux bonnes pratiques de désherbage à proximité des points d'eau (mécaniques, ...) (E1-2)	à déterminer	1 à 3	animation	oui/non
			Stocker les effluents et le fumier en zones sans risque pour le milieu aquatique (E1-3)	Territoire du SIASEBRE	1 à 3	animation	nb de zones de stockage déplacées nb de zones de stockage à déplacer
	Volet F : Limiter le phénomène d'érosion	Réduction de l'ensablement et de l'apport de phosphore (F1)	Mettre en place des couverts végétaux (F1-1)	à déterminer	1	1 000,00 €	% d'ha mis en cultures intermédiaires % d'ha à mettre en cultures intermédiaires
			Mettre en place des bandes enherbées (F1-2)	à déterminer	1	1 000,00 €	% d'ha de bandes enherbées en place % de ml de bandes enherbées à mettre en place
			Limiter l'impact des rigoles et déconnecter les fossés drainants du réseau hydrographique (F1-3)	3 500 ha	1	animation	nb de fossés drainants déconnectés nb de fossés drainants à déconnecter
	Volet G : Amélioration de la gestion des étangs	Sensibilisation à la bonne gestion des étangs (G1)	Recenser les propriétaires d'étangs (G1-1)	145 étangs connus sur le bassin versant	1	animation	oui/non
			Conseiller les propriétaires en matière de gestion des étangs (diffusion du guide de gestion des étangs) (G1-2)	145 étangs connus sur le bassin versant	1	animation	oui/non
		Réaliser une plaquette à l'attention des professionnels de l'immobilier et des notaires (G1-3)	10 agences immobilières	2	2 000,00 €	oui/non	
		Réduction de l'impact des étangs sur le milieu récepteur (G2)	Effacer les étangs en état d'abandon (G2-1)	4 étangs sont abandonnés	1	10 000,00 €	nb d'étangs abandonnés effacés nb d'étangs abandonnés à effacer
Aménager des étangs 'pilotes' (G2-3)			5 étangs pilotes	2	125 000,00 €	nb d'étangs 'pilotes' aménagés nb d'étangs 'pilotes' à aménager	
Enjeu 3 : Attractivité du bassin = Valorisation du paysage et du patrimoine	Volet H: Valorisation du paysage et du patrimoine	Valorisation du patrimoine rivière lié à l'eau et du patrimoine bâti (H1)	Valoriser la Sédelle et ses zones humides à l'Espace de l'Écluse de La Souterraine (H1-1)	Cours principaux = 350 ml	1	35 000,00 €	oui/non
			Concevoir des projets de valorisation du patrimoine naturel et bâti (H1-2)	Site de Crozant ou des Combes de la Cazine	2	50 000,00 €	oui/non
			Créer un circuit touristique lié au patrimoine eau (H1-3)	à déterminer	3	61 000,00 €	oui/non
			Créer et animer une école de pêche et de la nature (H1-4)	à déterminer	3	à déterminer	oui/non
	Volet I: Préservation de la biodiversité	Gestion et valorisation des espaces et des espèces (I1)	Restaurer et valoriser la zone Nanura 2000 de la Vallée de la Creuse et de la Sédelle (I1-1)	490 ha	1	1 000,00 €	oui/non
			Restaurer le maillage bocager (I1-2)	Territoire du SIASEBRE	2	à déterminer	% linéaire de haies restaurées % linéaire de haies à restaurer
			Réaliser une plaquette sur les espèces et milieux remarquables (I1-3)	Territoire du SIASEBRE	1	2 000,00 €	oui/non
	Volet J : Limitation des espèces envahissantes	Lutte contre les plantes envahissantes (J1)	Élimination de la Jussieu sur l'étang de Formier (J1-1)	1 étang de 1,2 ha environ	1	25 000,00 €	oui/non
			Recenser et réguler les massifs de Renouée du Japon (J1-2)	Cours principaux = 69 000 ml Affluents = 115 000 ml	2	à déterminer	nb de massifs de Renouée du Japon régulés nb de massifs de Renouée du Japon recensés
		Lutte contre les espèces animales envahissantes (J2)	Organiser la lutte contre le Ragondin (J2-1)	Territoire du SIASEBRE	1	5 000,00 €	oui/non

Priorité 1  
Priorité 2  
Priorité 3